

COMMUNE DE MONTREUX
Séance du 11 décembre 2013

Présidente : Mme Irina GOTE
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs : Mme Patricia VOUILLOZ
M. Pablo MENZI
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 11 décembre 2013 à 18 h 00, au Montreux Music & Convention Centre, Avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2013

2 Prestation de serment d'un conseiller en remplacement de M. Florent Roduit (PLR), démissionnaire

3 Communications du Bureau notamment sur la composition :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la pétition de Mme Grangier et consorts relative à la rue du Pont à Montreux (date de la commission : lundi 16 décembre 2013 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux).

4 Correspondance

5 Communication de la Municipalité

6 Motions, postulats et interpellations déposés.

7 Rapports des commissions :

7.1 sur le préavis No 24/2013 relatif au budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (rapp : M. D. Golaz) ;

7.2 sur le préavis No 27/2013 relatif au budget 2014 du Fonds culturel Riviera (rapp : M. J. Jorge) ;

7.3 sur le préavis No 28/2013 relatif à une demande de crédit d'investissement du

patrimoine administratif de Fr. 670'400.- aux fins d'acquérir une fraction de la parcelle No 452 de Montreux (rapp : M. Y.-L. Kundert) ;

- 7.4 sur le préavis No 29/2013 relatif au budget communal ordinaire pour 2014 (rapp : O. Gfeller et rapporteur de minorité : Ch. Privet)
- 7.5 sur le préavis No 30/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'un montant de Fr. 650'000.- au maximum, à prélever sur la provision correspondante, pour le renouvellement de trois véhicules utilitaires et l'acquisition d'un quatrième, nouveau (rapp : Ch. Gagnat) ;
- 7.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Y.-L. Kundert « Branché sur le futur » (rapp : M. O. Raduljica).

8. Préavis de la Municipalité:

- 8.1 No 31/2013 relatif à l'adoption des modifications apportées au plan général d'affectation (PGA), à l'adoption des modifications apportées à l'addenda au plan directeur communal (PDCom) – fiches éléments du patrimoine et à une demande de crédit de Fr. 43'000.- pour couvrir les études complémentaires consécutivement à l'adoption du PGA par le Conseil communal le 2 septembre 2009 (date de la 1^{ère} séance de la commission : lundi 6 janvier 2014 à 19 h. 00 à la rue de la Corsaz 4 à Montreux)(séances de réserve : jeudi 9 janvier 2014 et mercredi 15 janvier 2014 à 19 h. 00, même endroit) ;
- 8.2 No 32/2013 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'748'000.- pour l'entretien du patrimoine privé et public communal (date de la commission : mercredi 18 décembre 2013 à 19 h. 00 à la rue du Temple 11 à Montreux) ;
- 8.3 No 33/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'500'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour couvrir les frais liés à la sécurisation de la falaise située à l'amont de la rue du Temple à Montreux, ainsi que localement sur deux sites, l'un en bordure du Vieux Chemin au lieu-dit « En Toveyre » et l'autre en bordure du sentier du Mont-Fleuri au lieu-dit « En Tovaux » (date de la commission : mercredi 8 janvier 2014 à 19 h. 30 à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 8.4 No 34/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 93'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux d'urgence effectués suite aux dégâts naturels dans le secteur du Merdasson et du chemin de Baret (date de la commission : lundi 16 décembre 2013 à 19 h. 30 à la rue du Temple 11 à Montreux).

9. Rapport-préavis de la Municipalité

- 9.1 No 35/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 2'400'000.- au maximum pour la rénovation de l'aula du collège de Montreux-Est et la création d'un ascenseur et réponse à la motion (ancienne) de Mme Jacqueline Pellet « Pour des locaux adaptés, équipés d'outils modernes et performants favorisant un travail efficace du Conseil communal et

offrant au public de bonnes conditions du suivi des séances » (date de la commission : mercredi 8 janvier 2014 à 19 h. 30 à la rue du Temple 11 à Montreux).

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11. Autres objets s'il y a lieu

Mme la Présidente Irina Gote déclare ouverte la dernière séance du Conseil communal de l'année 2013, en relevant que la Municipalité nous a fait un magnifique cadeau de Noël : au lieu de nous envoyer une enveloppe pour la séance de ce soir, elle a été généreuse et nous en a envoyées deux. Remercions la Municipalité pour ce cadeau avant l'heure. Dès lors, la séance de ce soir va être plus longue que d'habitude, même si nous commençons à 18h00.

Mme la Présidente a le plaisir et l'honneur de saluer l'assemblée.

Elle salue également la Municipalité qui assiste à notre séance, Madame la Secrétaire municipale, les membres du Bureau, notre huissier ainsi que notre huissier suppléant, les représentants des médias qu'elle remercie de donner de nos débats un écho rigoureux et objectif et le nombreux public qui nous fait l'amitié d'assister à nos travaux.

Toujours en préambule et vu l'ordre du jour qui comporte des éléments d'importance comme le rapport de la CoFin sur le budget, le préavis sur le PGA, ainsi que le rapport-préavis sur la future salle de notre Conseil, elle invite les Conseillères et les Conseillers à être précis dans leurs interventions, pour que l'on puisse finir à une heure raisonnable, en sachant que cette séance est suivie d'un repas.

Ce soir, elle compte à nouveau sur chacune et chacun pour placer les débats sous l'égide du respect mutuel et elle les prie de garder à l'esprit qu'ici, on ne discute et on n'oppose que des idées et non des personnes.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

Mme la Présidente invite celles et ceux qui auraient oublié de signer la liste de présence de venir le faire rapidement auprès de l'huissier.

Présence: 84 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: MM. Christian Allenbach, Jean-Richard Bays, Bassam Degerab, Bruno Femia, Claude-Pascal Gay, Alain Imhof, Constantin Lazar, Claudio Mammarella, Daniel Manzini, Aurelio Mastropaolo, Quentin Schärer, Enzo Verme.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Patrick Grognuz, Gian Franco La Rosa, Charles Meichtry.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2013

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz demande les modifications suivantes : haut de la page 16, 2^{ème} paragraphe, il faut lire : « Si l'on admet ce principe, est-ce que pour autant l'on doit admettre une augmentation équivalant à 5 points d'impôt ? ».

Page 40, 4^{ème} paragraphe, 2^{ème} phrase, il faut lire : « Il faut garder cet argent dans la poche de toutes et tous,... ».

Page 40, 6^{ème} paragraphe, il faut lire : « Pour l'instant M. Gétaz ne voit pas un argument digne de ce nom qui oblige à augmenter fortement la charge fiscale perçue dans la poche de la population ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie votre secrétaire qui a fait un travail remarquable.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE M. FLORENT RODUIT (PLR), DÉMISSIONNAIRE

Les membres du bureau ont tenu séance à 17h30 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de M. Rolf Gosewinkel viennent-ensuite de la liste PLR.

M. Rolf Gosewinkel est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Mme la Présidente félicite M. Rolf Gosewinkel pour son élection. Elle lui remet le diplôme de Conseiller, un exemplaire du Règlement du Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50^{ème} anniversaire de la Commune de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la pétition de Mme Grangier et consorts relative à la rue du Pont à Montreux (date de la commission : lundi 16 décembre 2013 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La commission suivante étudiera cette pétition :

Présidence ML : M. Alexandre Staeger

Membres : Mmes Juliane Baumann, Carolanne Feissli, Carole Grangier, MM. Christian Bécherraz, Felice Calvo, Yanick Hess, Yves Laurent Kundert, François Pochon, Heinz Schoeneich.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

4. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente Irina Gote a reçu 3 courriers au titre de Présidente du Conseil.

Les deux premiers courriers émanent de M. Zimmermann de Veytaux. Ce Monsieur nous avait déjà écrit le mois précédent et son courrier avait été consigné au Greffe.

Dès lors, la procédure juridique étant toujours en cours, elle ne donnera pas lecture de ces courriers et ils ne seront pas joints au procès-verbal. Par contre, ils seront consignés au greffe, comme la fois précédente, et chaque conseillère et conseiller pourra les consulter.

Le troisième courrier émane de l'Association de soutien créée pour la réception du Président du Grand Conseil 2013 qui nous informe, avant sa dissolution, des suites financière de son activité. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance.

5 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu une communication écrite de la Municipalité dans l'enveloppe :

- relative à l'ouverture de deux nouvelles unités d'accueil de jour pour les enfants de Montreux et Veytaux par le biais du réseau REME (Réseau enfance Montreux et environs).

Il n'y a pas d'autres communications.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Il n'y a ni postulat, ni motion, ni interpellation déposés sur le bureau de Mme la Présidente.

Par contre Mme la Présidente a reçu 1 question écrite de Mme Catherine Buchet Buillard, qui a pour titre : « Qu'en est-il de la rétrocession sur l'impôt sur les frontaliers pour la commune de Montreux ? ».

Il y sera répondu par écrit par la Municipalité.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

7.1 sur le préavis No 24/2013 relatif au budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (rapp : M. D. Golaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre invite la Municipalité à suggérer, dans le cadre des discussions en rapport avec ce fonds, de passer à Fr. 7.50 par habitant, à savoir le maximum qui peut être perçu, sauf erreur, selon les statuts actuels, en tenant compte là des investissements très importants, au niveau supra-communal, qui vont arriver, et notamment sur notre commune.

Nous invitons donc la Municipalité à entamer les démarches pour passer à Fr. 7.50. Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Denis Golaz, rapporteur pour la commune de Montreux, répond à M. Emmanuel Gétaz, que pour modifier la subvention il s'agit d'obtenir l'aval des 10 communes membres de cette Association.

Mais il est bien clair que la démarche entreprise par M. Gétaz est juste. Il s'agit de demander à la Municipalité d'initier une discussion à ce sujet.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Denis Golaz, rapporteur pour la commune de Montreux, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la C.I.E.H.L. vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 24/2013 de la Municipalité du 13 septembre 2013 relatif au budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (C.I.E.H.L.),

Vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la C.I.E.H.L. chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.2 sur le préavis No 27/2013 relatif au budget 2014 du Fonds culturel Riviera

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz déclare que Montreux Libre invite la Municipalité à entamer les démarches pour faire passer à Fr. 50.- la contribution par habitant, à partir de 2015, ceci à condition, dans le même temps, de réévaluer ou de redéfinir la liste des critères d'attribution liés à ce fonds, afin d'avoir une meilleure vision de la gouvernance des institutions.

On a vu ce qui s'est passé avec une vignette dont le prix n'a pas été augmenté au fur et à mesure des années. Il y a bientôt 10 ans que l'on a ce système et on pense qu'il est important de réadapter la somme à peu près tous les 10 ans, et donc on invite la Municipalité à entamer ces démarches.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité entend bien les propos de M. Emmanuel Gétaz et il signale que déjà par deux fois, au cours des 5 dernières années, il a été proposé de porter ce fonds de Fr. 48.- à Fr. 50.-, ce qui a été très clairement et très directement refusé par les autres communes. Or, dans le cadre de ce fonds, il faut l'unanimité des Municipalités pour lancer un tel processus, ce qui fait que malheureusement le processus est arrêté aujourd'hui, mais le message a été entendu et la question sera relancée.

Pour être tout à fait franc, il y a eu d'autres demandes durant l'année 2013, qui étaient de diminuer les Fr. 48.-. On a donc, à tout le moins, évité d'aller dans cette direction.

Voilà les informations que la Municipalité tenait à donner, à savoir que ce genre de démarches avaient déjà été conduites, mais qu'elles seront volontiers relancées, peut-être malheureusement avec le même non-succès. Ceci est lié évidemment à la régionalisation et aux décisions d'autonomie des autres communes dans un tel fonds et que l'on se doit de respecter par rapport au règlement du Fonds culturel Riviera.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. José Jorge, rapporteur pour la commune de Montreux, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que la Commission intercommunale de gestions du Fonds culturel Riviera vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, d'approuver le budget 2014 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.3 sur le préavis No 28/2013 relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 670'400.- aux fins d'acquérir une fraction de la parcelle No 452 de Montreux.

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte sur ce rapport.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Tout d'abord il est important de souligner que cette demande de crédit d'investissement pour l'achat d'une fraction de 2'382 mètres carrés de la parcelle numéro 452 n'a pas de but spéculatif de la part de notre exécutif.

Cette acquisition, s'il en plaît à notre Conseil, permettra une meilleure maîtrise du sol ainsi qu'une extension possible et envisageable d'un chemin piétonnier reliant la partie « ex-Held » à celle de la « Coccinelle ».

Outre l'aspect financier manifestement intéressant de cette transaction, un aspect stratégique est de mise, et je tiens à le signaler, car cet achat laisse de larges perspectives à moyen et long terme dans l'optimisation et l'extension possible des surfaces constructives propriétés de notre commune dans ce secteur.

Au vu des avantages indéniables, énumérés à l'instant, que procurerait cet achat, le groupe UDC à son unanimité, se prononcera pour l'acceptation de ce préavis et je vous encourage, chères et chers collègues, à en faire de même.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre voit dans ce préavis l'opportunité d'acquérir une parcelle stratégique qui, accolée à la parcelle "Held", accroîtra la maîtrise du centre-ville de notre commune.

De plus la Municipalité a l'intention d'affecter cet espace à la valorisation du cheminement piétonnier. Cela ne fait qu'augmenter l'intérêt à créer des surfaces affectées à l'usage public, administration, culture, sports, logements protégés, etc., sur la parcelle "Held" qui est toute proche.

Ainsi se concrétise enfin la vision de Montreux Libre qui s'est battu durant 1 an et demi pour que la commune acquière la parcelle "Held", ce que notre autorité a finalement accepté.

Nous accepterons donc ce préavis volontiers et vous enjoignons à faire de même ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- Vu** le préavis No 28/2013 de la Municipalité du 4 octobre 2013 relatif à une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 670'400.- aux fins d'acquérir une fraction de la parcelle No 452 de Montreux,
- Ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'acquérir une fraction de 2'382 m² de la parcelle No 452 de Montreux, au prix de Fr. 200.- le mètre carré ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 670'400.-, à inscrire dans la rubrique 9143 Bâtiments et constructions à amortir ;
3. d'amortir cet investissement à raison de CHF 22'345.- par année, sur 30 ans au maximum, sur le compte 310.3312 à ouvrir ;
4. de financer cet investissement du patrimoine administratif par les fonds disponibles en trésorerie;
5. d'inscrire au budget communal les frais d'entretien de CHF 7'000.- annuels sur le compte 351.3141 Entretien des bâtiments ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.4 sur le préavis No 29/2013 relatif au budget communal ordinaire pour 2014 (rapp : O. Gfeller et rapporteur de minorité : Ch. Privet)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme la Présidente Irina Gote va procéder de la manière suivante. Pour commencer, elle va ouvrir une discussion générale, puis on examinera le budget chapitre par chapitre. S'il y a des propositions d'amendements autres que les amendements déposés par la CoFin et ceux du rapporteur de minorité, ils devront être déposés lors du chapitre concerné.

Pour rappel, la Commission des Finances a accepté 8 amendements sur lesquels on se prononcera au moment de l'étude des chapitres y référant. Le rapporteur de minorité va redéposer les amendements posés en commission. Mme la Présidente remercie le Président de la CoFin, car le rapport de la commission suit l'ordre des chapitres du budget et cela nous permet d'y voir plus clair, mais elle prie Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de bien vouloir rester attentifs.

En préambule, M. le Municipal Pierre Rochat déclare tout d'abord que la Municipalité remercie la Commission des Finances pour son assiduité et l'excellent travail que l'on a pu faire dans le cadre de ce budget.

La Municipalité a pris connaissance des rapports de majorité et de minorité. Elle précise qu'avec les amendements acceptés par la commission des finances, donc émanant du rapport de majorité, le budget s'aggrave de Fr. 87'600.-, ce qui l'amène à Fr. 2'470'000.- de déficit, soit un déficit légèrement augmenté mais qui reste pratiquement sur les mêmes bases que celles présentées lors de la séance du Conseil de novembre.

M. le Municipal Pierre Rochat signale aussi que la Municipalité peut se rallier à tous les amendements de la majorité, y compris mais à regret, celui du transfert, s'il devait être confirmé, des postes du 3011 au 3012 pour les incidences de la gestion des déchets. Mais bien sûr qu'elle combattrait l'hypothèse de la suppression de ces postes, par contre elle peut se rallier aux amendements qui précisent les transferts du 3011 au 3012.

La discussion générale est ouverte.

M. Olivier Gfeller, Président de la CoFin, donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La majorité de la commission des finances vous invite à suivre ses recommandations de vote pour l'ensemble des nombreux amendements déposés durant nos travaux. Le budget proposé par la Municipalité est le fruit d'une savante et patiente recherche de compromis, respectueux de la minorité qui siège en son sein. Ce sens du consensus doit être salué, il permettra à notre commune d'aller de l'avant, si ce budget est voté tel que le propose la Municipalité et la commission des finances.

Certes, ce budget nous annonce un déficit. Rappelons qu'il en allait de même lors de ces derniers exercices, mais qu'au moment des comptes, la situation financière était équilibrée. Si ce budget annonce un déficit, c'est parce qu'il se montre prudent quant aux recettes. C'est une façon de procéder que nous avons saluée ces dernières

années, car elle permet de ne pas inscrire de dépenses inconsidérées et d'éviter, tant que faire se peut, les mauvaises surprises au moment des comptes.

Si la majorité de la commission vous invite à suivre ses recommandations, c'est parce qu'elle a constaté, durant les séances d'étude du préavis, qu'il serait dommageable de s'attaquer à l'équilibre politique trouvé par la Municipalité. Il s'agit d'éviter de se trouver pris dans le petit jeu destructeur des petits coups de canif ici ou là. Nous avons tous déjà connu ce genre de situation : chacun s'efforce de couper là où ça fait mal...aux autres. La gauche et la droite de la commission ont eu la sagesse de ne pas sombrer dans ce travers. Chacun a montré la clairvoyance nécessaire pour accepter de faire des concessions.

La situation dans laquelle se retrouvent les Conseillères et les Conseillers qui défendent une solution concertée et consensuelle n'est pas forcément facile. Ils se retrouvent attaqués de toutes parts. Ils se retrouvent attaqués dans leur propre camp, par ceux qui leur reprochent de s'écarter de la ligne pure et dure de leur formation. Et ils se retrouvent attaqués par tous ceux qui souhaitent jouer au petit jeu des petites coupes dans le budget. Soutenir un compromis demande de la modestie, de la constance et du courage.

A ceux pour qui voter un compromis paraît encore douloureux, je rappelle la fameuse phrase de Ghandi : « Mon exigence de la vérité m'a elle-même enseigné la beauté du compromis ».

Je vous invite à vous montrer consensuels et à soutenir le rapport de majorité ».

M. Christophe Privet, rapporteur de minorité, donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Montreux Libre défendra toute une série d'amendements au budget afin d'affirmer sa volonté de transparence et de clarté sur les dépenses de la commune.

La Commission des Finances est le principal instrument de notre Conseil permettant d'analyser et d'influencer la gestion financière future de la commune. Aucun autre organisme ne nous permet d'avoir accès aux informations et aux propositions de décisions financières dans un cadre aussi global.

Le débat sur le budget, c'est le débat sur la vision que nous avons des finances communales. Chaque année, il nous permet d'une part de vérifier les orientations financières que nous allons privilégier et d'autre part de vérifier que la transparence sur les décisions financières est suffisante.

Il est donc primordial, pour que notre Conseil garde sa capacité de contrôle et d'influence sur les décisions financières, que nous soyons à l'aise avec la manière de décider de dépenses nouvelles ou récurrentes.

C'est là que se situe le débat sur ce qui doit passer par le biais d'un préavis, par opposition à ce qui peut être simplement intégré au budget. Tout ce qui est intégré au budget ne peut faire l'objet que d'une étude succincte, voire sommaire.

Tout ce qui passe d'abord par un préavis permet un vrai débat, une analyse posée et une meilleure transparence. Les préavis permettent aussi de fonder des dépenses sur le long terme, sans que les débats soient rouverts chaque année.

Ainsi, prenons l'exemple du préavis sur la Saison culturelle, qui donne les lignes directrices depuis plus de dix ans sur la manière dont cette saison est organisée et financée.

La quasi totalité de nos amendements est fondée sur la volonté d'obtenir un débat sur des dépenses qui sont importantes et devraient d'abord passer par le filtre d'une commission, d'un débat au Conseil et finalement d'un vote.

Relevons notamment ce qui se passe dans le domaine des événements, de la culture et du sport, qui deviennent progressivement le moteur économique le plus dynamique de notre ville, au détriment notamment des congrès. Dans ce domaine, les subventions sont de plus en plus nombreuses, souvent réparties dans plusieurs postes budgétaires et généralement en croissance.

Nous ne nous opposons pas du tout par principe à ces dépenses. Nous regrettons que le rapport de majorité, très médiocre et tendancieux, laisse croire que nous nous opposons à ces dépenses. Ce à quoi nous nous opposons, c'est à leur validation par voie budgétaire, sans le débat et l'analyse que permet un préavis. Il y a d'ailleurs aujourd'hui une incohérence toujours plus grande dans la manière de procéder de la Municipalité.

En effet, pour prendre un exemple parlant, pourquoi avons-nous reçu un préavis pour accorder une subvention aux Championnats européens d'escrime et n'avons-nous reçu aucun préavis pour le Tour de Romandie ?

Dans les deux cas, il s'agit de grands événements sportifs, dont on connaît longtemps à l'avance le calendrier et qui vont avoir un coût direct, sous forme de subvention, en même temps qu'ils permettront à Montreux de bénéficier de retombées indirectes importantes, sur le plan de l'image et pour notre hôtellerie, notamment.

Nous pensons que la Municipalité doit garder la même méthode, consistant à passer prioritairement par des préavis. Et nous rejetons l'argument selon lequel les préavis chargent l'administration.

Les préavis demandent du travail certes, mais ils permettent aussi de clarifier et d'aller au bout des questions, ce qui évite beaucoup de malentendus et d'attentes insatisfaites.

Par ailleurs, oui nous le revendiquons, les préavis permettent à l'administration et à la Municipalité d'entendre les avis des membres du Conseil, qui sont parfois pertinents et permettent d'améliorer les projets ou d'éviter des erreurs.

Pratiquement toute cette expérience et cette connaissance des membres du Conseil sont perdues lorsque l'on passe par la voie du budget.

Cette remarque est d'autant plus vraie lorsqu'il s'agit de dépenses récurrentes, comme dans le cas du Marché de Noël ou du MAG, ou de dépenses sur des sujets sensibles comme dans le cas de l'entretien et des rénovations des chalets d'alpage.

Voilà pourquoi nous proposerons de bloquer certaines dépenses, en demandant à la Municipalité qu'elle revienne avec un préavis pour que nous puissions les étudier et les débattre de manière cohérente.

Toujours au sujet de la transparence, mais dans un autre cadre, nous pensons qu'il est extrêmement discutable de modifier à hauteur d'un million une estimation de

recettes, sans justifications solides écrites et fournies dans les temps à la Commission des Finances.

La Commission des Finances et par la suite ce Conseil, doivent voter sur des faits établis, prouvés ou au moins basés sur des informations étayées. Rien de cela n'est dans nos mains au moment de voter une hausse de recettes de un million au poste sur la péréquation.

Enfin, nous aimerions relever que nous sommes déficitaires et nous nous étonnons qu'aucun autre parti, UDC mis à part, n'ait proposé la moindre économie notoire dans ce budget.

Où sont les chantres de la bonne gestion ? Où sont les analystes rôdés de la finance communale ?

Sont-ils tous étouffés sous le poids de la majorité PLR à la Municipalité, qui nous présente aujourd'hui, à nouveau, un budget déficitaire ?

Et où sont les défenseurs des emplois stables ?

Sont-ils devenus des adeptes du travail précaire, des auxiliaires engagés en priorité et dans la précipitation, souvent faute de réflexion suffisante de la Municipalité ?

Montreux Libre estime avoir fait son travail avec son rapport de minorité, en recherchant plus de transparence, une meilleure défense des prérogatives de ce Conseil quant au contrôle financier qu'il exerce réellement et enfin, une attention rigoureuse à la recherche d'un budget équilibré, basé sur des dépenses bien comprises.

Nous vous invitons à accepter les amendements que nous proposerons.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

En préambule, j'aimerais dire que pour la première fois depuis que je siége dans cette commission, je suis d'avis que le processus n'a pas été optimal, pour différentes raisons. Sans vouloir me dédire de ma responsabilité au sein de cette commission, j'en assume également les conséquences. Il me semble toutefois important de relever 3 points :

- le temps imparti entre la présentation du préavis et la clôture des travaux a été relativement court, non seulement pour les commissaires miliciens que nous sommes mais également pour le Municipal des finances et son chef de service. En effet, de nombreuses questions, certaines plutôt détaillées, ayant été posées ;
- nous avons reçu des réponses le dernier soir où nous siégeons et avons voté le budget, sans possibilité réel d'y réfléchir, puisque justement nous en prenions connaissance le jour même ; de plus, certaines réponses nous manquaient ;
- nous avons voté le budget ce soir-là, sans prise de recul réelle et alors que de nombreux amendements intéressants étaient déposés. J'ai bien évidemment accepté que cela soit voté le soir même, je pense toutefois, avec le recul, que ce

fut une grande erreur. Nous avons en effet de nombreux amendements à voter et ceux-ci se sont discutés entre 22 heures et minuit. Ceci afin que vous ne soyez pas surpris que le groupe UDC, après discussion et analyse des différents amendements, a changé quelques-unes de ses positions en comparaison à celles votées ce soir-là.

Avant de permettre au groupe politique concerné de déposer les amendements se trouvant dans le rapport de minorité, je dois quand même ajouter, n'en déplaise à certains, du vrai travail qui s'est fait en commission sur certaines lignes budgétaires, travail qui selon moi relève des responsabilités des membres de la Commission des Finances. J'en suis très heureuse et je tiens à témoigner ma reconnaissance à ceux qui y ont participé.

Je reviens également sur mon désir de travailler par objectifs. Je sais que les choses avancent lentement en politique et voilà déjà 3 ans que j'en parle, j'espère encore. Cela nous permettrait d'avoir une vision plus claire sur certains services et surtout d'avoir une stratégie d'ensemble qui nous permette, à nous commissaires des finances, d'avoir plus de facilité à anticiper l'avenir, puisqu'il s'agit bien de cela. Je ne parle même plus du modèle comptable MCH2 qui tarde à venir et qui serait bien plus lisible au niveau des réserves latentes et autre flux monétaire.

Dernier point, une grande discussion a eu lieu sur certains montants octroyés comme subventions exceptionnelles ou importantes, ceux-ci se trouvant sur une simple ligne budgétaire. Et là je soutiens mon préopinant de Montreux Libre. Aujourd'hui, pour le groupe UDC, c'est la dernière année que nous acceptons cela. Dorénavant, nous amenderons les lignes présentant des subventions importantes et/ou exceptionnelles qui n'auront pas été discutées et décidées par voie de préavis. De plus, à chaque fois qu'au budget on cherche à en discuter, trop souvent l'argument retourné est que cela sert à l'image de Montreux. Soit, nous ne sommes pas contre mais nous aimerions pouvoir en discuter. Comme un homme averti vaut mieux que deux, j'espère que ce soir mon message est clair.

Pour terminer, comme il est d'usage, je remercie l'énorme travail accompli par notre Municipal des Finances et son chef de service, M. Gard. Je suis admirative du travail qu'ils ont fourni en très peu de temps.

Voilà, j'ai dit ce que j'avais à dire. Je ne mentionne pas les chiffres, on en rediscutera lors des amendements, et je vous remercie pour votre écoute ».

La discussion générale continue.

M. Bernard Schmid donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR tient à remercier la Commission des Finances pour son travail d'analyse du budget 2014. Il a pris note des deux rapports de majorité et de minorité et s'estime à même, sur la base de ces rapports, de se prononcer sur le budget.

Dans sa globalité tout d'abord, le budget 2014 tel que proposé par la Municipalité, nous semble correct et réaliste. Même si nous déplorons naturellement le résultat final déficitaire, nous reconnaissons que celui-ci n'est que le reflet concret de la situation d'une commune qui offre des prestations et un cadre de vie supérieur à ses citoyens, tout en étant soumis à des charges liées, en particulier la facture sociale en explosion permanente.

Les commissaires PLR ont eu à cœur de scruter ce budget, à la recherche de dépenses excessives ou injustifiées, et force est de constater que la Municipalité avait déjà, en amont, procédé à un contrôle très strict, ce que nous saluons.

Un espoir réel existe que les comptes 2014 soient, au final, meilleurs que ce budget comme ce fut d'ailleurs le cas précédemment. Cette éventualité ne doit toute fois pas cacher le danger potentiel qui guette notre commune pour les années à venir. Un déficit structurel durable ne saurait être accepté. Il en reviendrait alors à notre responsabilité de Conseillers communaux de cibler les prestations à réduire.

Le PLR se veut toutefois proactif et continuera donc, au fil des préavis, à montrer un souci tout particulier de l'impact budgétaire de ceux-ci.

Concernant certains points spécifiques du budget, en particulier les amendements acceptés par la CoFin et qui seront soumis au vote ce soir, notre groupe soutient majoritairement la volonté de la commission de restreindre l'augmentation du personnel de la commune en lien à la mise en place de la taxe au sac.

Compte tenu des incertitudes qui entourent l'impact financier de ce nouveau système, il semble raisonnable d'être prudent. Cette prudence peut se traduire, comme le propose la CoFin, par la mutation en postes auxiliaires ou par la suppression pure et simple de certains nouveaux postes concernés.

Cette approche fait débat au sein de notre groupe. Mais dans tous les cas nous sommes convaincus que ces EPT ne doivent en aucun cas être définitivement attribués. Nous serons particulièrement attentifs au développement de ce sujet.

Au-delà de ces points spécifiques, nous ne souhaitons pas faire de la cogestion. La Municipalité a notre confiance et en conclusion le groupe PLR réservera donc un accueil majoritairement favorable au budget 2014 tel qu'amendé par la CoFin ».

La discussion générale continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En préambule, juste quelques mots avant d'analyser en détail les amendements. Le groupe des Verts s'interroge – en fait c'est un élément qui a déjà été dit tout à l'heure – sur la distinction qu'il y a, sur la doctrine qu'applique la Municipalité en matière de préavis ou de budget.

Donc on se demande comment effectivement la Municipalité place ses choix de financement en matière d'investissement soit par le biais d'un préavis, ou directement sur une ligne du budget.

Je mentionne ce point notamment à la lumière de l'amendement 112.3170 qui concerne les Fr. 100'000.- pour l'UCV - c'est un amendement qui est directement concerné par ce point - et à notre sens, pour ce point-là peut-être, un préavis permettrait plus aisément de mener un débat démocratique.

En revanche, inscrire ces éléments au budget présente également des avantages puisque cela permet d'avoir une meilleure vision d'ensemble des dépenses de la commune et dans un autre sens, incite à prendre conscience réellement du poids de ces dépenses.

Nous ne sommes pas foncièrement en faveur de la suppression de ces Fr. 100'000.-, mais ce que nous souhaitons, à défaut d'un préavis, dans la manière de fonctionner, c'est d'avoir peut-être, lorsqu'elle prend ces engagements notamment pour accueillir cet événement, une communication municipale au Conseil plus marquée. Merci ».

La discussion générale continue.

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

M. Olivier Gfeller m'a enlevé les mots de la bouche, mais je me permets néanmoins de répéter certains éléments, puisqu'il parle en tant que Président de la CoFin.

Pour commencer nous tenons à remercier la Municipalité, les chefs de service et les membres de la CoFin, pour leur travail et leurs explications, ainsi que le Président de majorité pour son rapport très clair, qui nous a permis de comprendre ce qui s'est passé en commission.

Nous l'avons déjà dit lors de la discussion préalable : le PS peut se satisfaire d'un tel budget. C'est un budget de compromis et nous sommes conscients que la Municipalité a dû fournir un gros travail pour y arriver.

Nos valeurs socialistes exigent pourtant que nous restions attentifs à d'éventuelles suppressions de postes d'employés communaux que d'aucuns proposeraient ce soir. Pour nous, il est essentiel que la fonction publique puisse offrir des prestations de qualité et pour cela il est nécessaire que le personnel communal ait les moyens de réaliser sa tâche ».

La discussion générale continue.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En contrepoint du rapport de minorité déposé par notre collègue Christophe Privet, permettez-moi d'émettre quelques considérations sur la façon dont nous fonctionnons, quelques réflexions sur les relations des groupes politiques les uns vis-à-vis des autres, et par là-même sur l'attitude de telle personne au sein de notre sérail. Ayant une licence de science politique en poche, comme notre collègue Emmanuel Gétaz, les questions de pouvoir et d'influence entre les groupes, entre les personnes, m'ont toujours beaucoup intéressé.

D'abord un constat : la non-représentation à la Municipalité du groupe UDC et du groupe Montreux Libre a de fortes incidences sur la relation de confiance entre le Conseil communal et la Municipalité. Si l'on analyse les amendements au budget de notre collègue Privet, on s'aperçoit qu'ils se fondent souvent sur un déficit d'information, qui se traduit par un activisme surdéveloppé au sein de la Commission des Finances. En terme de personne, on peut dire que notre collègue Privet consacre un temps considérable à son mandat de Conseiller communal, jusqu'au point qu'il abuse de son temps de parole, en commission comme en plénum de notre assemblée. C'est une attitude de minoritaire qui est parfaitement compréhensible, mais qui n'en est pas moins répréhensible.

Par ailleurs, un groupe politique qui se prétend ni à gauche, ni à droite, cherche nécessairement à nouer des alliances avec le PLR, en l'occurrence, et avec l'ancienne majorité rose-verte.

Ainsi les amendements de notre collègue Privet sont cousus de fil blanc, cherchant avec la droite à effectuer des économies sur le personnel, cherchant avec la gauche, et c'est une attitude pour le moins singulière, à jeter le discrédit sinon la suspicion sur des institutions en partie financées par les pouvoirs publics, comme par exemple l'Union des communes vaudoises, le MAG ou même le Tour de Romandie.

Nous savons bien que les valeurs, les idées reçues et les stéréotypes des militants des partis de gauche et des partis de droite expliquent pour une grande part les majorités qui apparaissent lors des votations populaires et lors d'élections : dès lors, comment un parti qui veut échapper à la nomenclature gauche-droite peut-il exercer une influence politique crédible et durable au sein d'institutions qui sont l'expression même de l'idéologie dominante et de la contestation de l'ordre établi ?

Par ces quelques considérations j'ai cherché à comprendre le dit et le non-dit des volontés qui transparaissent dans le rapport de minorité de notre collègue Privet, sachant d'expérience qu'un budget est le résultat de longues négociations, un exercice périlleux de pesées d'intérêts, une tâche ingrate aussi, si l'on considère les incidences de nos décisions en matière de finances sur le fonctionnement d'institutions politiques, publiques ou privées qui représentent, on peut le dire, une sorte d'équilibre au sein de notre société ».

La discussion générale continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je me sens un peu obligé de réagir à l'intervention de notre collègue Zulauf, qui nous fait part de l'opposition entre ce qui est compréhensible et ce qui répréhensible, arguant de sa licence en science politique.

Pour ce qui est du répréhensible je m'appuierais par contre sur ma licence en droit, pour dire qu'il n'y a rien de répréhensible à faire son travail, si ce n'est quand vous le reprochez à notre commissaire. Si j'ai bien compris votre discours, vous êtes en train de reprocher à M. Privet d'avoir trop bien fait son travail. C'est quand même un reproche qui est très répréhensible.

J'aimerais aussi dire que l'idée des amendements qui ont été présentés par la minorité, ce n'est pas de jeter le discrédit sur une institution ou sur quoi que ce soit, mais bien de s'interroger sur le mode de gestion qui nous est proposé par la Municipalité.

Vous le voyez dans le rapport de minorité, un petit peu plus loin, il y a un certain nombre d'incohérences que l'on révèle dans l'attribution des subventions, et puis il faut bien mettre un petit peu d'ordre là-dedans.

Alors forcément il y a deux façons de mettre de l'ordre, je crois que M. Bernard Schmid l'a évoqué, soit on supprime, soit on accepte la dépense au risque qu'elle devienne pérenne et qu'ensuite on oublie de se poser la question. Nous on préfère la supprimer, de cette façon on est obligé de se poser la question ».

La discussion générale continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli désire que les choses soient parfaitement claires et il remercie pour les travaux qui ont été effectués dans le cadre de la Commission des Finances. Il croit même que l'on doit saluer le fait d'avoir eu la rédaction d'un rapport

de minorité – non pas dans l'idée d'avoir un rapport de minorité, évidemment on pourrait imaginer qu'il n'y en ait point – mais pour la clarté du débat et pour faciliter les débats de ce soir, sans aucun doute le fait qu'il y ait un rapport de minorité permet d'être peut-être plus précis, de savoir exactement ce sur quoi les amendements portent, et de connaître la teneur de ces amendements. Notre règlement le permet et c'est parfaitement démocratique, il n'y a donc aucun souci de ce côté-là.

S'il peut le dire ici et le glisser tout de suite, on a tout à fait confiance dans la sagesse du Conseil, en espérant évidemment que le Conseil ait de temps en temps confiance en la Municipalité, mais quand on entend des mots comme mettre de l'ordre, on peut peut-être en douter.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à intervenir d'une façon très générique sur les différents éléments qui ont été évoqués ou en tout cas sur certains d'entre eux.

Tout d'abord il pense qu'il ne faut pas opposer budget et préavis, le budget étant aussi un préavis, qui relève des mêmes typologies qu'un autre préavis, avec toutes les possibilités d'amender les conclusions.

Ce qui pose, s'il l'entend bien, la question de l'aspect du détail d'information qu'il y a dans le cadre du budget à la différence d'un préavis, qui sur 2, 3, 4, 5, 6 pages va détailler un objet ou une opération, ce qui est plus réduit à la ligne de commentaire qu'il y a dans le projet de budget, voire les quelques lignes que l'on pourrait mettre dans le préavis, ce qui a d'ailleurs été dit.

Mais un certain nombre d'anciens Conseillers dans la salle se souviendront que pendant plusieurs années le reproche était exactement l'inverse. C'est-à-dire que l'on disait à la Municipalité d'arrêter de venir avec des préavis, mais de venir avec le budget pour que l'on ait justement une vue d'ensemble.

Alors M. le Syndic remarque que le chemin est relativement étroit entre l'un et l'autre, et il pense que cela méritera peut-être que cela soit rediscuté tranquillement. Une fois ou l'autre la Municipalité est ouverte à l'idée de rencontrer la Commission des Finances, même hors comptes et budget où c'est le moment, pour peut-être forger ensemble une forme de définition.

La Municipalité est liée très étroitement à la loi sur la comptabilité des communes vaudoises. Et si M. le Syndic Laurent Wehrli prend un exemple comme le Tour de Romandie qui a été cité, sans venir sur le fond de la question mais uniquement sur la forme, pourquoi le Tournoi d'escrime vient par préavis, pourquoi le Tour de Romandie vient par le budget ? Or en l'occurrence le Tour de Romandie vient par le budget parce que cela est à payer et à réaliser dans l'année 2014, et il n'y a pas besoin pour le Tour de Romandie, en regard des besoins des organisateurs, d'imaginer un versement anticipé, par exemple en 2011 pour une étape en 2013.

Pour l'escrime, comme cela a été expliqué dans le préavis, et puisque cela a été voté vous l'avez parfaitement compris, il fallait donner une impulsion. La commune hôte devait, environ 3 ans à l'avance, démontrer concrètement son engagement financier, pour déclencher les mécanismes LADE, Fonds du sport cantonal, Fonds du sport fédéral et autres soutiens, qui ne démarrent absolument pas si la commune hôte n'a pas démarré. Et comme pour démarrer tout cela et consolider le budget on ne pouvait pas attendre le budget 2015, année de la réalisation des Championnats d'Europe d'escrime, il n'y avait qu'une seule solution c'était de venir par le biais d'un préavis en 2013, pour trouver cette solution technique.

M. le Syndic ne fait aucun grief sur le fond des deux objets, respectivement le pourquoi du comment. Il aimerait juste expliquer par là une des méthodologies ou des typologies que retient la Municipalité. On ne pouvait pas par exemple en 2013 verser quoi que ce soit pour l'escrime, puisque le Conseil n'avait rien mis au budget pour l'escrime, que le Conseil n'avait pas voté de préavis, il n'y avait qu'une seule possibilité c'était par le biais d'un préavis. Au Tour de Romandie l'on était dans une autre situation, et c'est la raison pour laquelle cela s'est fait ainsi.

A nouveau encore, M. le Syndic Laurent Wehrli entend parfaitement ce qui a été dit, en disant par exemple que pour les subventions spéciales on fasse un préavis ad hoc, pourquoi pas ? Maintenant, quand doit-il venir ? Doit-il venir en parallèle du budget pour qu'il y ait quand même au total une certaine vue d'ensemble ? A nouveau, de cela on peut en discuter. Pour être tout à fait franc on a plutôt tendance à mettre les choses dans le budget, parce que le Conseil, pendant plusieurs années, a dit de mettre plus de choses dans le budget au lieu de venir par le biais de préavis. Si le Conseil évolue et change on est tout à fait à l'écoute dans ce sens-là.

En ce qui concerne le budget déficitaire, M. le Syndic Laurent Wehrli croit avoir déjà eu l'occasion de s'exprimer notamment devant la Commission des Finances, même ici au plénum. Il pense que la comptabilité publique est extrêmement différente, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, d'une comptabilité privée, de celle d'une entreprise, ou de sa famille ou de soi-même. Ce sont des éléments que l'on ne peut pas oublier, et parce qu'il y a une loi sur la comptabilité des communes vaudoises.

Il ne cite qu'un seul exemple, qu'il a déjà cité. Ce n'est pas pour se défendre, mais il explique la réalité. Dans le budget d'une commune on doit tenir compte des équivalents plein temps accordés par le Conseil communal à 100% des équivalents plein temps du 1er janvier au 31 décembre. Il connaît peu d'entreprises qui ont plus de 300 équivalents plein temps qui ne font pas une analyse, dans la préparation de leur budget, en se disant qu'il y aura 5% de collaborateurs qui vont partir à la retraite, il y aura peut-être des vacances de postes, peut-être des éléments de ce type-là, il y aura engagement de plus jeunes, ce qui est une dynamique budgétaire tout à fait logique pour une entreprise. Ceci on ne peut pas le faire au niveau de la comptabilité publique.

Il est vrai qu'avec une telle possibilité de manœuvre, cela explique en grande partie que l'on a des comptes bénéficiaires alors que les budgets étaient déficitaires. Cela explique une partie de cet écart type.

Même s'il ose penser que des analyses comparatives ont été faites au cours de ces dernières années, on aura à tout le moins réalisé que cet écart type s'est largement réduit par rapport à il y a quelques années, preuve en est qu'il y a une certaine conduite, sans vouloir faire du cocorico, qui est portée sur ces questions-là.

MCH2, cela a été rappelé, n'est pas encore mis en œuvre au niveau des autorités publiques. C'est en partie aussi cette différence entre privé et public qui est à expliquer, parce que si on applique MCH2 directement, et il y a des études qui sont en cours actuellement, des gens sont en train de faire leur master à ce sujet, on en discute beaucoup avec le canton et ici à la commune, et c'est donc tous nos bâtiments scolaires qui devraient être valorisés à autre chose que Fr. 1.- dans le bilan.

Bien sûr que l'on peut imaginer vendre nos bâtiments scolaires, mais avec quelles valeurs et quels problèmes derrière. M. le Syndic Laurent Wehrli pense que l'on ne

peut pas complètement dissocier cette application-là, c'est d'ailleurs une des raisons pourquoi MCH2 n'est encore de loin pas mis en œuvre au niveau des communes. Il rappelle que cela fait à peu près 4 ans que l'on attend la nouvelle loi sur la comptabilité des communes, et là évidemment on devra s'y plier.

M. le Syndic Laurent Wehrli profite à son tour de remercier l'ensemble des membres de la Municipalité parce que si M. le Municipal des finances et M. le Chef du service des finances ont pu répondre à la Commission des Finances dans une certaine sérénité, c'est parce que les autres membres de la Municipalité ont aussi un peu travaillé derrière. Il rappelle encore une fois qu'ils sont à la disposition de la CoFin. Toutes les dates de la Commission des Finances étaient bloquées dans leurs agendas, ils étaient prêts à venir, prêts à compléter les informations dans tout ce qui aurait pu être demandé. Peut-être que ce qui a été répondu par écrit ne suffisait pas, on aurait pu avoir une deuxième série de questions, et s'il y a encore des questions ce soir c'est volontiers qu'il sera essayé d'y répondre dans la connaissance qu'ils ont, à ce jour, des différents dossiers, pour expliquer un certain nombre de montants, qui peuvent parfois paraître sans explication vu de l'extérieur, surprenants parce que l'on n'a pas fait de simples règles de trois ou des simples pourcentages des subventions publiques.

Voilà les quelques commentaires que M. le Syndic Laurent Wehrli tenait à apporter par rapport à ce débat très intéressant. Encore une fois la Municipalité n'est pas fermée du tout à dialoguer à l'occasion avec le Conseil, mais il est vrai que c'est un débat que l'on entend régulièrement entre la voie plus préavis, la voie plus budget et on a encore deux ou trois choses à améliorer pour cheminer ensemble conformément aux vœux des uns et des autres. En l'occurrence il remercie le Conseil de l'accueil et de l'intérêt apporté à ce budget.

La discussion générale est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente passe à l'examen du budget chapitre par chapitre.

Chapitre 1 :

Administration générale : pages 1 à 17.

M. Christophe Privet, rapporteur de minorité, a redéposé les amendements faits en commission et Mme la Présidente Irina Gote les a reçus par écrit sur son bureau.

M. Christophe Privet donne lecture de l'amendement qu'il a redéposé et qui porte sur le compte 110.3012.04 – salaires auxiliaires – auxiliaires (Greffé municipal, p.3) :

« L'amendement propose la suppression de Fr. 29'500.- correspondant au 20% d'EPT demandé pour la gestion des panneaux d'information ».

M. Privet demande si, sur ce montant, la Municipalité a un complément d'information à donner ?

M. le Municipal Pierre RoCHAT tient à préciser que l'amendement a été déposé avec un montant de Fr. 29'500.-, en tenant compte d'informations, de suppositions qui ont été évoquées dans le cadre de la commission. En fait l'information qu'il a transmise au rapporteur de minorité est que le coût d'un auxiliaire proposé pour améliorer la présentation des panneaux électroniques est en fait de l'ordre de Fr. 5'200.-. Ce sont quelques heures de travail qui ont été envisagées pour accompagner les associations sportives et autres, qui n'ont pas les ressources nécessaires, afin de les aider dans la

présentation de leur association sur les panneaux d'information, comme par exemple en ce qui concerne les clichés. L'amendement, s'il devait être maintenu, devrait être corrigé à hauteur de Fr. 5'200.-.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que c'est un objet pour lequel la Municipalité avait déposé un préavis, comme tous s'en souviennent, au moment de l'achat de ces panneaux électroniques. Entre parenthèse, il relève que le quatrième n'est toujours pas posé et qu'une solution est toujours recherchée avec différents partenaires, et ce n'est pas simple. Pour l'instant il y a plutôt de fortes oppositions liées à différentes thématiques, mais il ne désespère pas.

Pour revenir sur le préavis où il avait été évoqué la nécessité d'avoir un certain nombre d'heures de travail pour la mise en place des clichés. Certes il y a les trois panneaux qui fonctionnent, c'est donc un seul travail pour les trois panneaux comme l'évoquait Monsieur le rapporteur de minorité, et non pas un panneau différent à Chailly, à Clarens ou à Territet pour ce qui est projeté, car c'est évidemment les mêmes diapos, mais il faut pouvoir faire ce travail.

Pourquoi cette demande supplémentaire ? C'est justement par cohérence avec ce qui avait été aussi écrit dans le préavis, en disant que c'était une estimation. Il y a eu deux erreurs dans ce qui a été écrit dans le préavis, que M. le Syndic va assumer, parce que si on savait toujours tout à l'avance, ce serait peut-être plus simple, mais ce n'est pas toujours le cas.

La première erreur c'est que ces panneaux sont victimes de leur succès. Il y a vraiment beaucoup d'associations qui souhaitent pouvoir projeter quelque chose dessus. A quelque part on peut s'en réjouir, car c'était bien le but en achetant ces panneaux, et il croit pouvoir dire, au vu du nombre de lettres reçues, que les gens sont heureux d'avoir pu mettre des informations, et plus régulièrement que prévu.

Et l'autre erreur que M. le Syndic Laurent Wehrli veut bien assumer aussi, c'est que l'on avait pensé qu'après un certain temps de rodage, les associations qui mettent régulièrement des diapos sur ces panneaux arriveraient à les faire toutes seules ou en reprenant un ancien, ce qui n'est pas le cas.

Le graphisme est un métier, et si l'on veut que ces panneaux soient visibles, cela ne sert à rien, par exemple, d'écrire tout en jaune sur un fond blanc. Il le dit ainsi, parce que récemment, une association a envoyé une proposition qui donnait très bien sur le support papier, mais on savait que cela n'allait rien donner sur l'écran.

Voilà les raisons qui font que par honnêteté, en regard aussi de l'expérience, après avoir installé ces panneaux, après avoir vécu un certain nombre de mois avec la réalité, par respect pour le personnel qui fait ce travail, par respect pour les associations pour lesquelles on a acheté ces panneaux et on les a installés, il y a ce besoin d'adaptation des heures de travail concernées, qui restent modestes en regard de l'intérêt suscité par ces panneaux. C'est pour tout cela que la Municipalité proposait cette augmentation, dans le respect du préavis qui avait été voté, dans la volonté simplement de s'adapter à une réalité dans le terrain et par respect pour les associations qui ne sont pas toutes dotées de moyens importants pour faire appel à des graphistes, et que l'on puisse aussi les aider dans leur communication. Voilà pourquoi la Municipalité vous propose de ne pas suivre cet amendement.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard doit dire quand même qu'elle reste estomaquée par ce qu'elle vient d'entendre, parce que ce chiffre articulé de Fr. 5'200.-, on l'apprend ce soir. Alors que la Municipalité soit transparente ou que l'on veuille prendre de l'influence parce que l'on est dans l'opposition, c'est tout de même un chiffre qui n'a jamais été articulé. Il est vrai que l'on a fait une estimation, mais à ce moment-là la Municipalité n'a pas dit que ce n'était pas possible, et elle a laissé croire à ces Fr. 29'500.-.

La deuxième chose qu'elle entend de M. le Syndic, c'est que la Municipalité dit qu'elle est victime du succès de ces panneaux - ce dont Mme Buchet Bulliard est très contente pour la commune de Montreux - que le travail n'arrive plus à être effectué sans une aide complémentaire, car le graphisme est une forme de métier, alors elle ne comprend pas bien pourquoi il y a besoin d'une employée auxiliaire, et c'est sur le mot auxiliaire qu'elle bute. Si vraiment il y avait besoin de cette personne cela ne s'arrêterait pas au budget 2014, cela continuerait, donc on pourrait en faire une EPT au lieu d'en faire une auxiliaire. Ceci est effectivement une chose qui dérange Mme Buchet Bulliard, car cela manque de clarté.

Elle aimerait dire à M. le Municipal Pierre Rochat, par rapport à ce qu'elle a entendu, que sa réponse est hors délai puisqu'elle arrive ce soir, et qu'elle aurait répondu et réagi en commission si cela avait pu être le cas, sur les Fr. 140'000.- restants pour un juriste auxiliaire à 100%. Pour Mme Buchet Bulliard cela soulève un autre problème, au niveau du salaire de ce juriste et de ses activités, et elle aurait investigué un peu plus sur ce qu'il aurait dû faire ou sur ce que l'on attendait de lui, ce que l'on n'a pas fait puisque l'on en était resté sur ce chiffre articulé de Fr. 29'500.-.

M. le Municipal Pierre Rochat ne veut pas rallonger trop longtemps, mais il tient à s'excuser, M. Gard et lui-même ne sont pas si bons dans leurs appréciations, la démonstration en est apportée au premier amendement, mais M. Pierre Rochat l'assume. Après ce qui s'est passé, soit l'avalanche de questions qui ont été posées, bien sûr le Municipal domine un certain nombre de choses, mais pas absolument tout.

En commission on a fait une estimation, et M. le Municipal Pierre Rochat y a participé en disant que l'on peut imaginer, grosso modo, qu'un poste d'auxiliaire, de juriste est de l'ordre de Fr. 110'000.-, c'est donc Fr. 30'000.- de résiduel. Ensuite ces chiffres ont été posés et ils n'ont été vérifiés qu'à la fin du processus. Et au moment où il a fait la vérification, il a précisé à M. Privet que c'était Fr. 5'200.-.

Après on peut s'interroger sur le solde par rapport au juriste, et il peut dire simplement que dans la recherche qu'ils sont en train de faire, l'amplitude des rémunérations des juristes qui posent leur candidature est entre Fr. 7'000.- et Fr. 13'000.- par mois.

Donc effectivement selon ce que l'on prendra comme auxiliaire, si l'on obtient quelqu'un d'expérimenté avec les compétences pour gérer ce que l'on a l'intention de lui demander au statut d'auxiliaire pour une période non pérenne, et bien il est évident que cette personne aura un salaire qui pourra varier dans ces eaux-là.

Il s'agit de nouveau d'un budget et la multiplication de marges de manœuvres, c'est la présentation d'un certain nombre de potentialités, et il y en a certaines qui sont parfois dépassées et d'autres qui ne le sont pas, en l'occurrence cela ne sera peut-être pas dépassé.

M. le Municipal Pierre RoCHAT invite à accepter le budget tel qu'il est présenté sur ce point, d'autant plus que l'amendement de M. Christophe Privet, dans le rapport de minorité, devrait être corrigé à Fr. 5'200.-.

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames Messieurs,

Le groupe des Verts est partagé quant à cet amendement. Notons en préambule que ces panneaux commencent à accumuler un certain nombre de torts, qu'il s'agisse de la consommation électrique, la question du quatrième panneau mentionné par M. le Syndic et maintenant s'ajoute l'affaire qui nous concerne ce soir. Donc on peut dire qu'il y a tout de même eu un manque de projection lors de cet investissement, ce que l'on peut regretter.

Maintenant, de manière pragmatique, veut-on donner les moyens finalement à ces écrans qui existent de remplir leur fonction ou veut-on sanctionner la gestion de cette affaire, pour nous à chacun d'en faire le choix en son âme et conscience ».

La discussion continue.

Mme Sabine Leyvraz déclare que le groupe socialiste refusera cet amendement car l'on souhaite donner les moyens au service de communication de faire son travail correctement, mais aussi aux associations de village ou sportives d'utiliser ces panneaux, même si elles n'ont pas forcément des personnes qui sont compétentes pour créer les documents à mettre sur ces panneaux.

En ce qui concerne le poste d'auxiliaire, certes on préférerait un poste fixe mais on pourrait accepter un poste auxiliaire, car cela peut donner de l'expérience à des personnes, ce qui leur permettrait de mettre une ligne sur un CV. C'est un emploi qui n'est pas stable et fixe, mais qui peut permettre à une personne jeune d'avoir un emploi pour quelque temps. Donc le groupe socialiste peut entrer en matière sur le poste d'auxiliaire.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Notre commissaire à la CoFin a demandé à la Municipalité de connaître le montant exact, exprimé en francs suisses, qui serait attribué à ce poste d'auxiliaire chargé de la gestion des panneaux d'information.

La seule réponse que l'on a comprise et qui a été donnée, c'est que le poste en question correspondait à un 20%. C'est donc sur cette seule et maigre base que l'amendement a dû être rédigé.

Suite à l'intervention de la Municipalité on apprend maintenant qu'il s'agit d'un montant de Fr. 5'200.-. Du coup, c'est le montant attribué au poste de juriste qui paraît exorbitant (plus de Fr. 140'000.- par année).

Prévoit-on d'engager conjointement Maîtres Barillon et Warluzel ?

Bref, cet amendement a au moins le mérite de mettre en lumière les problèmes qui se posent lorsque la Municipalité n'apporte pas les réponses souhaitées en commission,

quand bien même, et j'insiste là-dessus, les questions ont été posées par écrit, bien à l'avance. Je vous remercie ».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que comme elle était estomaquée elle n'a pas eu le temps de développer son intervention.

Elle aimerait avoir quand même une réponse, parce que ce salaire d'auxiliaire qu'il soit de Fr. 5'200.- ou de Fr. 29'500.-, c'est un salaire d'auxiliaire et pas de poste fixe, et elle aimerait quand même une réponse de la Municipalité. Car si réellement il y a un besoin, pourquoi il a été mis en auxiliaire.

Le groupe UDC votera oui à cet amendement parce que malheureusement on n'a pas pu débattre du poste de juriste.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli relève que le poste est en auxiliaire parce que le Conseil communal a validé, dans le cadre du préavis y compris sur le site internet et sur l'équipe de communication, la notion d'avoir ce poste en auxiliaire.

Evidemment que la Municipalité devrait venir, devant le Conseil, avec un préavis pour demander de changer ce poste. M. le Syndic entend bien le message, il le dit maintenant – évidemment certains auront le sentiment qu'il vient d'inventer cela, ce qui n'est pas vrai – il y a de toute façon la perspective, et Mme la Présidente de la CCO peut en témoigner, il y a un dialogue avec cette commission sur les questions de communication, sur la gestion des heures entre la cellule de communication au profit du site internet du Conseil communal, respectivement le site général de la commune.

Tout cela va nécessiter, l'année prochaine, de venir avec un rapport-préavis devant le Conseil communal, afin de bien repositionner les éléments entre les différents sites, entre les personnes qui travaillent sur la communication et ce que fait l'équipe communication. Donc de toute manière cette question dans une forme d'information sur la réalité des développements que l'on a eus, notamment la mise en place du site internet, les liens qui sont développés actuellement avec la CCO en regard d'un partage de tâches à ce sujet-là, devra faire l'objet d'une remise en place, non pas qu'il y ait des problèmes, mais simplement pour avoir à nouveau une vision générale. Mais de toute manière cela va être fait, car il s'agira là de prendre une décision, à savoir si c'est toujours un poste à mettre en auxiliaire, parce que l'on a pris d'autres dispositions ou au contraire transformé ce poste d'auxiliaire et alors à combien d'EPT dans un poste permanent, et la décision appartiendra évidemment au Conseil communal.

M. le Syndic Laurent Wehrli répond volontiers à quelques questions sur le poste de juriste. Alors si seulement Maître Barillon était si bon marché, évidemment que l'on se dépêcherait de l'engager avec les autres noms d'avocats qui ont été évoqués. Cela ne nous ferait pas beaucoup d'heures à disposition si on les engageait pour cette somme-là, ce dont on est tous conscients dans cette salle !

Il ne va pas faire long sur ce sujet, on a bien d'autres choses à faire ce soir. Mais on a clairement besoin de ce poste de juriste. Si la Commission des Finances avait souhaité que M. le Syndic vienne leur expliquer, il serait venu avec la liste des conventions en sa possession. Depuis quelques mois, ils s'occupent de cette question, avec également Mme Martin, à mettre à jour maintenant une liste de tous

les documents juridiques qui étaient éparpillés dans différents endroits de la commune. Il ne fait aucun reproche par rapport au passé, il dit juste qu'ils ont voulu se donner les moyens, et c'est dans le programme de législature, de remettre cela à jour.

En parallèle ils ont pu travailler, avec beaucoup d'aide de la part de différentes personnes, comme par exemple M. Staeger en ce qui concerne le règlement du Conseil communal et sur bien d'autres éléments. Il y a un certain nombre de procédures judiciaires et juridiques en augmentation et il est vrai qu'à un moment donné, ne pas avoir une sûreté du droit sur lequel on s'appuie, avoir quelqu'un qui a une formation et un regard juridique, pour aller regarder toutes ces conventions afin de par exemple définir, puisqu'il a cru comprendre que la CoFin avait porté son intérêt là-dessus, pour les 23 conventions que l'on a avec Veytaux, lesquelles sont encore en vigueur, et bien avec les forces de travail dont on dispose aujourd'hui, cela n'est pas possible.

C'est pour cette raison que cette proposition d'auxiliaire a été faite, si possible limitée à 2 ans, pour mettre de l'ordre dans ces éléments et pouvoir définir l'ordre des priorités, afin de tenir la promesse qui avait été faite dans le cadre du programme de législature de mettre un corpus juridique de la commune à jour, au niveau de sa table des matières. M. le Syndic Laurent Wehrli est persuadé qu'il y aura encore bien du travail pour ceux qui seront à la Municipalité et au Conseil communal, dans la législature suivante, et de pouvoir aussi laisser une formule bien plus claire et bien plus affirmée et assurée que celle que l'on connaît aujourd'hui. Il ne dit pas cela parce qu'il y a péril en la demeure, il dit juste qu'il faut faire ce toilettage, mettre à jour ces éléments, et ceux qui ont fait un peu de droit et qui sont dans cette salle partageront sans aucun doute son point de vue de l'importance d'avoir des compétences et un regard juridique par rapport à cela, pour ce montant et ce poste.

M. le Syndic Laurent Wehrli espère ainsi avoir pu, en quelques instants, compléter les éléments d'information.

La discussion continue.

M. Eric Walther déclare que les propos de M. Laurent Wehrli correspondent exactement aux propos de M. Pierre Rochat en Commission des Finances et chacun a eu ces renseignements.

La discussion continue.

M. Christophe Privet pense que M. Eric Walther et lui-même n'étaient pas dans la même commission. Il tient à rassurer M. le Syndic Laurent Wehrli, en ce qui le concerne il ne va pas remettre en cause le poste de la juriste, c'est un peu trop tard comme l'a dit Mme Catherine Buchet Bulliard, peut-être que l'on aurait eu l'occasion d'en parler en commission, ce qui n'a pas été le cas.

Par contre M. Christophe Privet se doit d'être correct par rapport au chiffre qui vient d'être donné par M. le Municipal Pierre Rochat, et donc si Mme la Présidente Irina Gote l'y autorise, il corrige son amendement et il propose une suppression de Fr. 5'200.-, correspondant au 20% d'EPT demandé pour la gestion des panneaux d'information.

Mme la Présidente déclare que la correction a été effectuée et elle ouvre la discussion sur ce nouvel amendement, puisque l'autre a été retiré.

Mme Catherine Buchet Bulliard est désolée mais elle reste quand même dubitative par rapport à ce chiffre annoncé de Fr. 5'200.-, pour un salaire annuel cela fait Fr. 433.- par mois pour un 20% si elle ne se trompe pas dans ses calculs. Il doit y avoir quelque chose qui lui échappe.

Mme la Présidente déclare que si Mme Buchet Bulliard le souhaite, elle peut redéposer l'amendement initial, les deux amendements seront alors opposés.

Mme Buchet Bulliard aimerait bien entendre la teneur de l'amendement avant de redéposer l'amendement initial.

Mme la Présidente précise que c'est simplement le chiffre qui a été corrigé.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli précise qu'il ne s'agit pas d'un poste nouveau, il ne s'agit pas d'une question du salaire à 20% de quelqu'un sur l'année, c'est les heures supplémentaires qui ont dû être payées l'année précédente et dans la logique, quand l'on constate qu'il y a une augmentation des heures de travail prévues par rapport à un poste, il y a deux solutions, soit on dit à la personne : « Tu te contentes de ce que tu as, à savoir un 20%, et même si c'est le 12 septembre et bien tu arrêtes de faire ton travail » - c'est évidemment une caricature - ou au contraire on considère que ce travail est dû à une augmentation des besoins, comme cela a été dit tout à l'heure, plus de demandes des sociétés, plus de productions et de projections, et dans ce sens-là on a payé ces heures supplémentaires.

Donc le fait de faire de manière sincère un budget, si l'on sait que ce poste n'est plus suffisant on vient avec la demande d'augmentation du poste avec ces heures supplémentaires de Fr. 5'200.- en l'occurrence, pour ne pas avoir à payer cela sous forme d'heures supplémentaires et d'être correct avec le personnel en disant que l'année prochaine il faudra travailler un peu plus dans le sens de cadrage, même si évidemment elle ne va pas travailler plus puisque jusqu'à maintenant elle travaillait avec des heures supplémentaires, ce qui est logique.

Et c'est pourquoi le montant n'est pas l'entier de son salaire, car si l'amendement est voté sur l'entier du salaire on a plus personne pour accompagner le processus, c'est donc bien par rapport aux heures supplémentaires.

M. le Syndic Laurent Wehrli tient à relever, encore une fois, qu'ils étaient tous à disposition pour participer à toutes les séances de la CoFin.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic pour ses explications. Il n'y a pas d'autres amendements déposés, donc on va voter sur l'amendement de M. Privet, mais avant elle donne la parole à M. Gfeller.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller déclare que comme MM. Christophe Privet et Eric Walther ont l'impression d'avoir siégé dans deux commissions différentes, il va s'exprimer très prudemment afin de ne pas donner l'impression qu'il y a eu une troisième commission dans cette histoire !

La commission s'est prononcée pas seulement par rapport à la somme, il se permet donc de donner les arguments qui ne portaient pas forcément sur la somme, puisqu'il y a un différent de ce point de vue-là.

Ce qui a primé pour la majorité de la commission c'est le souci de ne pas mettre en difficulté l'Administration générale. Certes au moment du vote du préavis qui a permis l'achat de ces panneaux lumineux, il n'était pas question d'engager du personnel supplémentaire pour gérer ce nouvel outil.

Il s'avère maintenant qu'il est nécessaire de donner au greffe municipal des forces supplémentaires pour gérer cette nouvelle prestation appréciée des usagers et de la population.

Plutôt que de lancer une sorte de vote de revanche, parce que la Municipalité n'avait pas prévu cette auxiliaire, la commission a préféré ne pas mettre en difficulté les employés communaux qui sont en charge de ces panneaux de communication. M. Gfeller rappelle, pour ceux qui sont là depuis un moment au Conseil, l'amélioration de la communication de la Municipalité, c'est un sujet dont on parle à peu près depuis 15 ans, mais maintenant que les choses se sont mises en place il serait un petit peu contradictoire, après avoir insisté là-dessus, de tout à coup sabrer Fr. 5'200.-, mettant en difficulté ce service, Fr. 5'200.- sur un budget qui flirte avec près de Fr. 130'000'000.-. Accepter cet amendement reviendrait en quelque sorte à punir ceux qui ne sont pour rien dans cette situation, c'est-à-dire les employés qui travaillent dans ce service. Donc il s'agit de nous donner les moyens de nos prestations.

La commission a refusé l'amendement qui avait été déposé en commission par 1 oui, 6 non et 2 abstentions, et vous recommande bien sûr de faire de même.

Mme la Présidente Irina Gote relit l'amendement :

« Suppression de Fr. 5'200.- correspondant au 20% d'EPT demandé pour la gestion des panneaux d'information ».

On passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une très large majorité.

Mme la Présidente passe au 2^{ème} amendement déposé par le rapporteur de minorité qui porte sur le compte 112.3170 – (Frais de réception Animations, réceptions, p. 5) :

M. Christophe Privet, rapporteur de minorité, donne lecture de l'amendement :

« Supprimer la somme de Fr. 100'000.- prévue par la voie budgétaire pour la journée de l'UCV ».

M. Privet ne tient pas à allonger le débat, mais ajoute qu'il trouve que c'est quelque chose d'assez contradictoire. Pour ceux qui ont lu le cahier des charges pour préparer cette journée de l'UCV, ils peuvent constater que la surcharge de travail, qui aura lieu pour l'Administration générale, n'est pas faible.

Alors d'un côté, on dit qu'il faut augmenter le support sous la forme de personnel temporaire et d'un autre côté, en organisant une telle fête, on augmente la charge de travail du personnel administratif. Voilà une de ses constatations parmi celles que l'on a pu lire dans le rapport de minorité.

M. Olivier Gfeller, rapporteur de majorité, déclare que la majorité de la commission a refusé cet amendement.

Il rappelle que l'UCV est une association faitière, chargée de défendre les intérêts des communes, une sorte de syndicat des communes. Il s'agit de ne pas méconnaître son propre canton.

Il y a un intérêt certain pour la commune de Montreux à accueillir l'UCV, et menacer la venue d'une telle manifestation par cet amendement, cela semble inopportun. Les touristes viennent de l'autre bout du monde pour visiter ce lieu magique qu'est Montreux.

Et les plus proches, les plus nombreux, les premiers à venir se promener sur les quais, ce sont avant tout des Vaudoises et des Vaudois. Ceux qui viennent les plus nombreux pour se distraire et bénéficier de l'offre exceptionnelle en manifestations ce sont avant tout les Vaudoises et les Vaudois.

Et ceux qui seront déçus de voir la commune vaudoise la plus célèbre au monde, jouer les pingres à leur égard, ce seront avant tout les Vaudoises et les Vaudois, si cet amendement est accepté.

Certes par rapport aux propos tenus en commission, le ton utilisé dans le rapport de minorité pour soutenir cet amendement s'est adouci. Il propose de revenir avec un préavis plus généreux que la somme proposée dans ce budget. Est-ce pour mieux refuser la venue de l'UCV au moment venu ?

Quant à la commission, elle estime qu'un tien vaut mieux que deux tu l'auras et invite à refuser cette coupe budgétaire qui serait néfaste pour l'image de la commune.

M. Olivier Gfeller rappelle le vote de la commission : 1 oui, 8 non et 1 abstention.

La discussion est toujours ouverte sur cet amendement.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Montreux libre a proposé et soutient cet amendement pour les raisons suivantes.

Nous l'avons dit en préambule, il découle pour nous d'une saine gestion des deniers publics que d'obliger la Municipalité à présenter des projets bien aboutis par le biais de préavis plutôt que de vagues idées par voie budgétaire. D'ailleurs cela n'empêche pas d'avoir un résumé des engagements du même type à la fin d'un préavis qui permet aussi d'avoir une vue d'ensemble, de même que c'est possible par le budget.

De ce point de vue-là, il semble que la majorité de la commission, par la voix de son Président, nous fait un procès d'intention, dans le sens que l'on a rien contre le fait que l'UCV tienne son assemblée à Montreux, mais on aimerait avoir un programme un peu plus détaillé, que nous dire simplement qu'il s'agit d'une assemblée générale suivie d'un repas. Notamment pour une manifestation qui a eu un budget, à Montricher par exemple, de Fr. 600'000.-. On est quand même relativement loin des Fr. 100'000.- accordés par le budget.

L'organisation de l'assemblée de l'UCV suscite d'autant plus de questions qu'on y cherche des réponses. Le rapport de minorité met en lumière plusieurs éléments qui le démontrent. En effet, l'expérience d'autres communes a été plutôt coûteuse et la recherche de sponsors est difficile pour des événements de ce genre. De plus, vu le cahier des charges imposé à la commune hôte, il faudra peut-être engager du personnel supplémentaire ou accepter que ceux actuellement engagés soient

occupés à l'organisation de l'UCV. Les heures supplémentaires menacent d'exploser et les postes d'auxiliaires aussi.

Nous ne comprenons dès lors par pourquoi la Municipalité n'a pas déposé un préavis à ce sujet, bien que Montreux ait annoncé organiser l'événement depuis 2011. Et c'est d'autant plus étonnant que la voie du préavis a été suivie notamment pour l'organisation des festivités du cinquantième anniversaire de la Commune. Là M. Staeger serait ravi de savoir si c'est le fait qu'il faut payer à l'avance ou si l'on peut payer un peu plus tard, qui a motivé ce changement.

Il faut enfin dire que l'assemblée de l'UCV rassemble beaucoup d'invités en plus des délégués statutaires et qu'il s'agit de la énième sauterie cantonale, après le colloque sur les fusions de communes et la réception de M. le Président du Grand Conseil.

La discussion sur l'amendement est toujours ouverte.

M. le Syndic Laurent Wehrli laisse évidemment M. Alexandre Staeger libre du terme qu'il utilise, et on peut quand même souhaiter, quand on est la troisième commune de ce canton, de pouvoir faire un certain nombre de choses dans ce canton, mais il n'allonge pas, car il pense qu'il y a d'autres points à traiter ce soir.

La Fête étant le 24 mai 2014, les factures et les montants nécessaires à payer, pour ce qui relève de la commune, seront à payer en 2014 et non à l'avance. Et pour le 50^{ème}, il pense que M. Staeger doit se souvenir – parce qu'il avait fallu imaginer à l'avance les montants nécessaires pour lancer un grand spectacle – il y a eu un préavis sur le 50^{ème} qui a été refusé par le Conseil communal. Et cela paraissait assez logique, puisque c'était un sujet qui avait été fortement discuté au sein du Conseil, d'avoir de nouveau un préavis sur le 50^{ème}, qui lui heureusement a passé.

Si cela est souhaité - mais de nouveau, M. le Syndic Laurent Wehrli serait venu très volontiers en Commission des Finances, mais sauf erreur on ne le lui a pas demandé – il va donner le détail de ce qu'il y aura par rapport à la Fête. Il a cru comprendre qu'au travers du rapport de minorité et des différents contacts que M. Christophe Privet a pris, que cela a déjà largement été évoqué.

M. le Syndic déclare que pour certains petits éléments, comme par exemple les Fr. 200.- par convive pour les frais de bouche, ce n'est pas ce qui est planifié à Montreux. Et par rapport à sa connaissance du budget de Montricher cela n'a pas été non plus le cas. Il le sait par son collègue Syndic de Montricher qui lui en a encore parlé cette semaine. Il tient d'ailleurs ici les comptes de l'opération de Montricher et on pourrait faire un vaste débat.

En gros, cette manifestation vise à accueillir environ 2'000 personnes, à différents moments. Il y a certes l'assemblée et le repas, mais il y a aussi un certain nombre d'excursions qui sont prises en charge par les différents partenaires et, si on lui permet l'expression, il y a une sorte de fête populaire qui clôt la journée.

Evidemment cela va être organisé par un certain nombre d'autres personnes que l'administration générale. Il rassure ce n'est pas lui qui va choisir les morceaux de yodle et de musique qui vont être joués, ni les orchestres. Cela va être fait par un certain nombre de personnes qui savent le faire. Cela permet à M. le Syndic Laurent Wehrli de lancer un appel ce soir à tous ceux qui souhaiteraient participer au comité d'organisation, il reste encore des places et c'est avec plaisir qu'ils pourront répartir les différentes tâches si cela est souhaité.

Cette demande est venue dans le cadre du budget. Il prend note qu'il faudrait venir avec un préavis, à nouveau pourquoi pas ? En tout cas ce qu'à l'air de dire M. le rapporteur de minorité, c'est que ce montant ne suffira pas. On n'a pas pris seulement l'exemple de Montricher, on a regardé aussi ce qui s'est fait dans d'autres commune.

On a la chance d'avoir à Montreux des installations qui coûtent moins chères que par exemple les tentes qui ont été montées à Montricher, ce qui a évidemment la capacité de faire baisser le budget, et M. le Syndic Laurent Wehrli, sans vouloir allonger, répond volontiers à des questions plus précises s'il y en a.

La Municipalité propose donc, comme la Commission des Finances, de ne pas suivre cet amendement.

La discussion sur l'amendement est toujours ouverte.

M. Christophe Privet ne veut pas allonger non plus, mais il s'étonne que M. le Syndic Laurent Wehrli puisse dire ce soir qu'il est encore à disposition. M. Privet a posé deux reprises clairement par écrit la question de comment se définissait le budget, quels étaient les délais, qui allait s'occuper de l'organisation, à deux reprises le 29 octobre et il a réitéré sa question le 5 novembre, et il l'a refait le 7 novembre et le 11 novembre. M. Privet s'excuse de le dire et il invite M. le Syndic à relire les PV de la CoFin, il n'y a aucun détail sur ce sujet. Mme la secrétaire de l'UCV était également surprise de ne pas avoir, à 5 mois de la manifestation, ces éléments.

Pour M. Privet c'est une preuve que là il y a quelque chose qui ne jouait pas dans l'organisation de la demande de budget pour ce point-là. Et aussi, ce qu'il tient à souligner, cela fait quand même depuis 2011 que Montreux était sur les rangs et que la Municipalité savait que cet événement serait organisé à Montreux.

La discussion sur l'amendement est toujours ouverte.

M. Olivier Gfeller déclare à M. le Syndic Laurent Wehrli qu'il vient de lever ses tous derniers doutes s'il en avait encore. Le fait qu'il ait renoncé à programmer la musique pour cette manifestation, M. Gfeller doit dire que cela le soulage beaucoup, car dans sa très longue liste de déclaration d'intérêts, M. le Syndic a oublié de préciser que c'est lui DJ Wehrli !

M. Gfeller invite à suivre le rapport de majorité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente redonne lecture de l'amendement :

« La suppression de la somme de Fr. 100'000.- prévue par la voie budgétaire pour la journée de l'UCV ».

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une large majorité.

Mme la Présidente passe à l'amendement suivant qui est un amendement de la CoFin. Il porte sur le compte :

- Compte 140.3658 – Remboursement TFE (Nouvelle ligne à créer dans le budget)

M. Olivier Gfeller précise que c'est un amendement technique résultant du vote lors de la séance du Conseil communal de novembre dernier. Le Conseil avait accepté de rembourser la TFE (taxe forfaitaire entreprises) pour les entreprises de moins de 10 employés. Le manque à gagner pour la commune doit être inscrit au budget, pour la

sincérité du budget, il est nécessaire donc de soustraire Fr. 140'000.- dans la colonne "Revenus". Cet amendement a été accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité.

Mme la Présidente passe au troisième amendement redéposé par le rapporteur de minorité qui porte sur le compte :

- Compte 150.3653.00 – Subventions (Economie et culture, p.9)

M. Christophe Privet, rapporteur de minorité, déclare que son amendement consiste à :

« Retrancher un montant de Fr. 40'000.- de ce compte, cette somme correspondant à la subvention exceptionnelle versée au MAG, pour ses 10 ans ».

M. Olivier Gfeller, rapporteur de majorité, relève que la majorité de la commission a estimé que les sommes prévues à ce chapitre budgétaire restent raisonnables et n'a pas jugé utile de menacer l'une ou l'autre des institutions culturelles de la commune.

Ces sommes ont déjà été négociées et les organismes culturels concernés ont sans doute déjà prévu leur budget. Il ne faut pas les déstabiliser. La commission, lorsque l'amendement n'était pas encore réparti sur deux lignes budgétaires différentes, avait refusé la proposition par 1 oui, 6 non et 3 abstentions.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre dépose cet amendement proposant de retrancher un montant de Fr. 40'000.- afin que la Municipalité soit invitée à revenir avec un préavis que l'on pourrait qualifier de fondateur pour le MAG, comme cela a été le cas il y a quelques années pour le Festival du Rire, ou encore avant pour la saison culturelle. Les dépenses communales liées à la manifestation du MAG augmentent et représentent aujourd'hui des montants très conséquents.

De plus, l'utilisation de grandes surfaces dans le 2M2C, louées de plus en plus chères, devrait être discutée dans le cadre d'un préavis, qui devrait aussi clarifier le rapport entre la Fondation du MAG et une société qui occupe les mêmes bureaux, à des buts proches et des personnes identiques à certains postes.

Si nous donnons des subventions, nous avons droit à des éclaircissements et de la transparence sur ces points, raison pour laquelle nous avons besoin d'un préavis. Merci ».

La discussion sur l'amendement est toujours ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare qu'après une longue discussion du groupe UDC pour les raisons invoquées dans le rapport de minorité et de plus données ce soir par M. Emmanuel Gétaz, le groupe UDC soutiendra cet amendement.

M. le Municipal Pierre Rochat relève qu'il y a eu un débat important en commission. Beaucoup d'informations ont été donnée. Mme la Municipale Edith Willi était présente et elle a renseigné sur l'organisation du système de subventions. Il y a aussi beaucoup d'informations dans le rapport de minorité. Cela dit, c'est un choix municipal.

La Municipalité considère qu'elle doit soutenir, dans une certaine diversification, un certain nombre d'activités culturelles dans le cadre du fonctionnement et du programme annuel de la ville. Cette manifestation subsiste pour l'instant, mais de toute manière la Municipalité rester attentive et observe les résultats.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente redonne lecture de l'amendement :

« Retrancher un montant de Fr. 40'000.- de ce compte, cette somme correspondant à la subvention exceptionnelle versée au MAG, pour ses 10 ans ».

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une large majorité.

Mme la Présidente passe au quatrième amendement redéposé par le rapporteur de minorité qui porte sur le compte :

- Compte 150.3653.01 – Frais de location (Economie et culture, p.9)

M. Christophe Privet, rapporteur de minorité, donne lecture de cet amendement :

« Soustraire CHF 100'000.- à cette ligne budgétaire qui concerne les frais de location. (Saison culturelle) ».

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Grégoire Furrer déclare qu'il ne va pas soutenir cet amendement d'abord parce qu'il soutient la position de la CoFin. Il a assez siégé dans cette CoFin pour savoir à quel point il y a des débats constructifs qui se font et il pense que quand la CoFin arrive avec une proposition, on a plutôt envie de la suivre.

Mais cela dit, il pense qu'à l'avenir il serait bon quand même, comme il y a de plus en plus de questions qui sont posées maintenant à la CoFin, de se s'interroger sur le fonctionnement de la Saison culturelle. Il a cru comprendre que la CoGest s'intéresse également à la Saison culturelle, et il aimerait rappeler qu'il a lu dans le rapport de minorité - il ne sait pas du tout si ce sont exactement les mots qui ont été prononcés – qu'il semblerait que pour des raisons techniques il ne soit pas possible de s'intéresser de près à la Saison culturelle, parce que c'est une fondation.

Il aimerait alors rappeler l'esprit du préavis 2004, qui préparait l'arrivée de cette fondation pour gérer la Saison culturelle. A l'époque il avait été bien expliqué que la fondation était vraiment mise en place pour des raisons techniques et qu'il s'agissait surtout de favoriser la possibilité, notamment pour la Saison culturelle, de fluidifier les questions financières entre les différents intervenants extérieurs. Cela devait également permettre à cette fondation de pouvoir aller chercher des partenaires. Il se souvient qu'à l'époque on citait la Loterie Romande, qui ne peut pas donner directement de l'argent à une commune mais qui peut donner de l'argent à une fondation. On nous assurait alors que cette fondation ne changerait en rien, au niveau du fonctionnement et de la transparence, à ce qu'une commune et son Conseil communal peuvent exiger envers une institution subventionnée.

M. Grégoire Furrer pense que 10 ans après, puisque le préavis date de 2004 et que l'on est en 2014, qu'il est essentiel et légitime de se reposer un certain nombre de questions par rapport au fonctionnement de la Saison culturelle. Il serait sain, à un moment ou à un autre, que le Conseil communal, par le biais de la CoGest, de la CoFin ou par le biais d'une commission ad hoc, se plonge vraiment sur ces flux et se penche sur le fonctionnement de cette institution, car il pense qu'à retarder le débat de fond on pourrait malheureusement focaliser peut-être sur une crispation qui deviendrait un jour pénalisante. Dans la culture comme dans tous les secteurs, mais dans la culture tout particulièrement, il est essentiel d'être transparent.

M. Grégoire Furrer profite, puisqu'il a le micro, de dire que le rapporteur de minorité s'est permis de le contacter pour lui poser un certain nombre de questions directement, ceci par rapport à sa fonction de Directeur du Montreux Comedy Festival. C'étaient des questions très directes, très franches et M. Furrer pense avoir répondu également de manière très franche et très directe et avoir levé toutes ses interrogations. Donc il pense qu'il est important d'être transparent et de pouvoir répondre absolument à toutes les questions.

La discussion continue sur cet amendement.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Cet amendement vise à tirer la sonnette d'alarme en ce qui concerne la Saison culturelle. On constate en effet que l'analyse des comptes des exercices précédents pose plus de questions qu'elle n'amène de réponses. Les réponses apportées par la Municipalité n'ont pas permis d'éclaircir ces zones d'ombre. Les charges augmentent, les revenus diminuent, mais personne ne semble se poser de colle.

Il semble par conséquent nécessaire de revoir le mode de fonctionnement et de financement de cette institution.

Nous rejoignons l'intervention de M. Furrer, quand bien même nous ne le rejoignons pas dans son résultat, et nous nous engageons à accepter cet amendement».

La discussion continue sur cet amendement.

M. Christophe Privet déclare que M. Grégoire Furrer vient de donner un exemple parfait de la façon dont il a travaillé.

Il avait des questions sur le Festival du rire, car il a été surpris par rapport à quelques montants. Il a pris son téléphone pour appeler M. Furrer et il a eu ainsi les réponses qui étaient parfaitement claires et vérifiables. C'est tout ce que souhaitait dire M. Privet, c'est sa façon de travailler.

M. le Municipal Pierre RoCHAT déclare que cette fondation inscrit un certain nombre de manifestations qui assurent une certaine permanence d'activités. Il est prévu un système, ce qui a été expliqué, pour l'accompagnement du paiement des loyers. Ces choses-là sont claires dans les rapports qu'il y a entre la Commission des Finances et la Municipalité.

Il croit qu'il ne faut pas couper cet élan. Qu'on analyse les choses, c'est le rôle permanent de la Commission des Finances, de la Commission de Gestion et c'est évident que cela va continuer. Il ne faut pas oublier une chose qui est essentielle, la Municipalité ne s'abrite pas derrière le fait qu'il y ait une fondation pour ne pas être

transparente, on en a fait la preuve sur le 2m2c et d'autres entités. Elle est prête à donner l'information dans la mesure où il y a la possibilité de le faire.

Et il y a une règle juridique qui est fondamentale. Donc il y a une fondation, il y a une entité juridique indépendante, par respect de la gouvernance de cette institution, et ça on ne peut pas y échapper. Simplement il faudra être attentif dans la gestion, ce qui est déjà le cas, par le contrôle des contrats de subventionnement qui sont établis.

M. le Municipal Pierre RoCHAT invite à combattre et à refuser cet amendement.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller relève que la commission a clairement refusé cet amendement. Il n'a reçu qu'un seul suffrage, 8 commissaires l'ont refusé et 1 personne s'est abstenue. Là aussi l'argument principal était de ne pas menacer la vie culturelle de la commune.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une très large majorité.

Mme la Présidente passe au cinquième amendement redéposé par le rapporteur de minorité qui porte sur le compte :

- Compte 160.3653.00 – Subventions (Tourisme, p.11)

M. Privet, rapporteur de minorité, donne lecture de l'amendement :

« Réduire le compte 160.3653.00 de Fr. 50'000.-, correspondant à la subvention extraordinaire en faveur de Montreux Noël pour ses 20 ans ».

M. Privet en est arrivé à déposer cet amendement pour plusieurs raisons. Lors du contrôle des comptes de l'année précédente de la ville, s'étant penché sur les crédits extraordinaires versés par la Municipalité, il était tombé sur une ligne concernant le Marché de Noël et il avait été assez surpris de ne même pas avoir reçu une communication à ce sujet, ni été informé qu'il y avait eu une subvention exceptionnelle versée puisqu'elle figurait dans l'autorisation de dépenser de la commune qui est limitée à Fr. 50'000.-.

Cette année M. Privet a essayé d'amener la discussion, parce ce qui lui importe pour le Marché de Noël, c'est que si on regarde un peu il y a déjà des subventions qui existent pour les transports publics, pour la prise en charge de places de parc et il imagine aussi pour les services de la voirie et différentes choses, et il pense que là aussi cela aurait été important au niveau de la clarté, d'autant que c'est une société commerciale dont certaines personnes détiennent des actions et que là aussi le Conseil soit au clair sur ce que représente réellement l'ensemble des subventions ou accessoirement les services encore rajoutés par les services de la commune. Voilà ce qui a poussé M. Privet à déposer cet amendement.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour le Marché de Noël également, nous estimons qu'il est grand temps qu'un préavis clarifie toutes les relations entre la commune et la société à responsabilité limitée qui exploite commercialement cette manifestation.

Le Marché de Noël est une formidable manifestation et l'exemple de l'esprit de Montreux, ville de la création d'événements et de festivals par excellence.

Cependant, les sommes allouées au Marché de Noël sont importantes, comme l'est l'emprise de cette manifestation sur le domaine public, avec des incidences importantes sur les services communaux, sur la circulation, etc.

Par ailleurs, il s'agit de la seule société événementielle à caractère clairement commercial qui reçoit des subventions.

Pour rappel, Cinérive SA, qui exploite les cinémas de Montreux, reçoit une garantie de déficit qui nous assure que les cinémas restent ouverts à Montreux, afin que cette partie de l'offre culturelle reste disponible sur notre commune. Mais, contrairement à la société du Marché de Noël, Cinérive ne peut pas faire de bénéfice grâce à notre aide financière. Elle peut tout au plus équilibrer ses comptes, selon un mode de calcul que nous avons pu discuter et moyennant des contreparties pour la population, sous forme d'abonnements à prix réduits réservés aux montreusiens.

Finalement, nous pensons qu'une explication est nécessaire sur les actionnaires de la Sàrl du Marché de Noël, où l'on retrouve indirectement deux Municipaux impliqués, ainsi qu'un responsable du MAG notamment.

Seul un préavis peut permettre de répondre à ces questions et définir pour l'avenir les relations entre la commune et le Marché de Noël, sur des bases transparentes ».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Pour cet amendement, le groupe UDC est libre de son vote ce soir. Par contre, il demande que cela soit fait par voie de préavis l'année prochaine.

Pour ma part, je l'accepterai et ma position est personnelle. Je ne peux pas me battre contre la subvention de Cinérive SA, vous vous souvenez comme je m'étais battue et accepter le Marché de Noël Sàrl sans broncher, c'est une attitude de cohérence vis-à-vis de moi-même. Comme pour Cinérive SA, je souhaiterais que nous puissions en débattre par voie de préavis. J'avais trouvé cela très intéressant et au moins nous avons pu nous exprimer.

Evidemment, et comme d'habitude, on va me répondre qu'il y a une forte renommée pour Montreux. C'est clair, j'en suis consciente, c'est vrai. Mais il y a aussi des choses qui ne vont pas, qui sont excessives en regard des prestations proposées, les prix par exemple, et je pense qu'il serait intéressant que toute la transparence nécessaire soit donnée à cette manifestation et que nous la soutenions en toute connaissance de cause. Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare que, avant toute chose, en ce qui concerne le montant de l'amendement qui porte sur ces nouvelles subventions qui sont liées à la problématique des transports et des places de parc, la Municipalité maintient le point de vue comme quoi il faut conserver ce soutien à cette manifestation.

Un point qui est très important, la souscription a été lancée à l'époque pour créer une société, et un appel général avait été fait à toutes les entreprises de la place et à

toutes les personnes qui désiraient prendre des parts. Ce qui a effaré M. le Municipal Pierre Rochat, en tant que Directeur d'EMS, de la Fondation Beau-Site, qui est une fondation à but non lucratif, à but idéal, il s'est dit que c'était une très bonne idée. La Fondation a pris des parts, 10 parts pour un montant total de Fr. 1'000.- pour être certain d'être associé parce que l'on soutient une manifestation. Il était convaincu que le 50% des Conseillers communaux prendraient des parts, que tous les hôtels prendraient des parts, que tous les EMS prendraient des parts, et bien non cela n'a pas été le cas. Ils se retrouvent à deux ou trois, qui se sont dits que c'était une bonne idée, et en l'occurrence ce n'est pas Mme Willi mais la société d'Ingénieurs Willi qui a pris ces parts ainsi que la Fondation Beau-Site. On ne peut pas nous incriminer et cette société ne verse aucun dividende à ces différents détenteurs de parts.

Ce n'est pas les parts de M. le Municipal Pierre Rochat, il ne touche pas de dividende et pour le reste il croit que cet amendement doit être combattu, parce que cette manifestation fait la preuve de son succès. Elle permet justement de créer les conditions cadres qui permettent à Montreux d'exister au niveau international.

La discussion continue.

M. Christophe Privet tient juste à rendre attentif M. le Municipal Pierre Rochat que le total de la subvention est de Fr. 125'000.- et qu'il n'a demandé que la suppression de la subvention exceptionnelle pour ce qui touche les transports publics et les places de parc. Quant à la mise à disposition du domaine public il n'y a pas touché ce qui est logique, la demande étant de revenir avec un préavis.

Donc sur les Fr. 125'000.- accordés il propose juste de retrancher Fr. 50'000.- de la subvention exceptionnelle.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller déclare qu'il n'a pas du tout été convaincu par le plaidoyer de M. le Municipal Pierre Rochat, il n'achètera pas des parts du Marché de Noël !

Par contre, en ce qui concerne le vote de la commission, il s'agit de la deuxième partie de l'amendement à la baisse proposée en commission au compte 150.3653.00 puisque cet amendement a été scindé en deux comme il l'a dit précédemment. S'il donne la position de la majorité de la commission, il ne peut le faire qu'avec les précautions oratoires suivantes : le vote indicatif de refus par 1 oui, 6 non et 3 abstentions de la commission portait sur l'amendement déposé en commission.

Il rappelle cependant la volonté globale affichée par la majorité de la commission de ne pas couper dans les subventions à la culture et au tourisme, qui ont été jugées raisonnables telles qu'inscrites au budget par la Municipalité.

Cet amendement s'en prend au Marché de Noël. Ce n'est pas parce qu'on y trouve une sympathique cabane des bûcherons que l'on doit attaquer son budget à la hache !

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une très large majorité.

Mme la Présidente passe au 6^{ème} amendement redéposé par le rapporteur de minorité qui porte sur le compte :

- Compte 170.3653 – Subvention (Sports p.13)

M. Christophe Privet précise que par rapport au rapport de minorité le montant a changé, il est passé de Fr. 200'000.- à Fr. 70'000.-, puisque entre deux il a reçu les réponses de la Municipalité, à savoir vendredi, et qu'elles l'ont satisfait. Il donne donc lecture de l'amendement :

« Soustraire Fr. 70'000.- à cette ligne budgétaire (Tour de Romandie) ».

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Patrick Aubort déclare qu'il est déçu que ces Fr. 130'000.- aient été enlevés, parce qu'il s'était préparé avec un immense plaisir. Il est vraiment très déçu.

La discussion est toujours ouverte sur cet amendement.

M. Olivier Gfeller se permet d'attirer l'attention sur le fait que, comme dans le cas de l'amendement remettant en cause la venue de l'UCV, on se priverait, en acceptant cette coupe, d'une belle vitrine pour notre commune.

Il faut rappeler que le Tour de Romandie est très regardé au-delà de nos frontières puisqu'il est judicieusement placé dans le calendrier, notamment par rapport aux épreuves phares que sont le Tour d'Italie et le Tour de France.

Il est clair que l'on donnerait un signal désastreux aux organisateurs du Tour de Romandie, à toute la Suisse romande et au monde sportif en général en refusant de voter les Fr. 70'000.- destinés à cette étape. Le signal serait désastreux même en clamant à corps et à cri que c'est parce que l'on veut un préavis, comme le fait le rapport de minorité.

Si l'on supprime cette subvention, notre image en serait définitivement écornée et les organisateurs de manifestations sportives réfléchiraient désormais à deux fois avant de proposer Montreux pour l'accueil d'une manifestation.

Le vote indicatif de la commission est clair : 8 commissaires ont refusé l'amendement, 1 seul l'a accepté et 1 personne s'est abstenue.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En tant que cycliste, vous imaginez bien que je ne m'oppose pas en soi au passage du Tour de Romandie à Montreux. Mais en tant que Conseiller communal, donc génétiquement programmé pour se préoccuper de la gestion des deniers publics, je souhaite, tout comme mon groupe, avoir une vision claire de l'impact de l'accueil du Tour de Romandie.

Nous estimons que la subvention au Tour de Romandie est l'exemple typique d'une subvention unique qui devrait passer par un préavis.

En effet, l'organisation du Tour se fait suffisamment à l'avance pour que la Municipalité puisse préparer un préavis qui permet d'avoir une vision complète des aspects positifs et négatifs d'une telle manifestation. Rappelons que nous avons voté un préavis pour la subvention aux Championnats européens d'escrime. De nombreuses questions mériteraient d'être abordées.

Notamment, s'agissant d'un événement qui aura principalement un impact sur la fréquentation hôtelière (les équipes et organisateurs étant tenus de loger dans la ville d'accueil), pourquoi la taxe de séjour n'est-elle pas sollicitée ? Pourquoi ne demande-

t-on pas une participation aux hôteliers par exemple ? Pourquoi ne place-t-on pas cette participation comme une subvention à l'économie plutôt qu'aux sports ?

Voilà l'exemple typique d'une discussion qui doit avoir lieu dans le cadre d'un préavis.

Les questions liées à la mobilisation des Services de voirie, ou autres, sont également sans réponse.

Nous pensons donc que la Municipalité doit présenter un préavis et qu'il faut donc retenir pour l'instant la dépense liée au Tour de Romandie, la retenir dans le sens de ne pas la laisser aller.

Et puis finalement, j'entendais M. le rapporteur de majorité dire que si l'on refusait cette subvention, à l'avenir les organisateurs de manifestations n'allaient plus proposer le nom de Montreux. En l'occurrence pour le Tour de Romandie, je crois savoir que c'est plutôt le contraire, c'est la ville qui achète l'étape. Or précisément cela ne me paraît pas tout à fait correspondre à ce que sous-entendait M. Gfeller».

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli tient à rappeler quelques éléments importants dans le cadre de ce débat.

Le rapport de minorité tout d'abord dit qu'il est nécessaire et il cite : « de supprimer Fr. 70'000.- afin de forcer la Municipalité à venir avec un préavis présentant une vision globale de la politique de soutien aux sports », certes quelques années ont passé, mais pas beaucoup, et il aimerait rappeler qu'une manifestation comme le Tour de Romandie s'inscrit bel et bien dans le cadre de la stratégie communale et il dit bien communale et non pas municipale, en matière sportive. Il rappelle que cette stratégie a été présentée par la Municipalité il n'y a pas si longtemps puisque le préavis qui développait cette stratégie communale date de 2009, et c'est un préavis que le Conseil a non seulement soutenu mais il a envie de dire plébiscité.

Ce préavis prévoyait notamment entre autres d'accueillir, lorsque l'opportunité se présentait, un certain nombre d'éléments événementiels. On considère que le Tour de Romandie fait partie des éléments événementiels.

Peut-être en termes de processus, M. Feissli tient à dire également que contrairement aux Championnats d'Europe d'escrime en 2015, qui sont effectivement venus entre les mains du Conseil sous forme de préavis, on est sur des processus qui sont complètement différents.

Pour les Championnats d'Europe d'escrime il y avait un certain nombre de villes, de communes qui souhaitaient déposer leur candidature au niveau Suisse. Finalement la Fédération suisse a retenu l'une des candidatures suisses, qui était celle de Montreux, mais ce n'est pas encore à ce moment-là que c'était sous toit. Il fallait encore obtenir l'aval au niveau de la Fédération européenne et au moment où le feu vert est donné au niveau européen, soit au début de cette année, et la manifestation étant en 2015, il y a tout le temps de mettre en œuvre des processus décisionnels que l'on peut qualifier de longs.

En ce qui concerne le Tour de Romandie, et au nom de la transparence que la Municipalité doit au Conseil, M. le Municipal Alain Feissli relève que les premières discussions ont eu lieu cette année, dans le cadre du départ du Tour de Suisse, soit au printemps.

Les premiers contacts effectifs, où tout d'un coup Montreux avait l'opportunité de rentrer peut-être, à ce moment-là, dans le calendrier 2014, ont eu lieu au courant du mois de juillet et c'est finalement à la fin du mois de juillet que la Municipalité a dû donner un accord de principe.

Ensuite l'organisateur fait son travail et la confirmation de l'existence de l'étape Montreux en 2014 est arrivée dans le courant de la fin du mois d'octobre. Donc en termes de délai, et de processus décisionnel, on est dans des procédures qui sont complètement différentes.

M. Staeger le relevait très justement, on ne subventionne pas d'une manière directe le Tour de Romandie, on achète l'étape du Tour de Romandie. Et finalement le montant qui est incriminé par M. Privet, soit l'achat d'une étape en l'occurrence une arrivée, parce qu'il y a des tarifs différenciés entre les départs et les arrivées, l'achat de l'étape de l'arrivée sur Montreux, qui sera la seule étape d'arrivée au sprint de l'édition 2014, c'est un montant forfaitaire de Fr. 50'000.- plus la TVA.

A cela se rajoute en suite Fr. 13'000.- de prestations diverses, des locaux de presse, l'alimentation en électricité et autres, ce qui permet d'arriver au montant qui figure dans le budget 2014.

Ceci étant il est aussi important d'analyser les retombées d'une telle manifestation. Il faut naturellement se rappeler que le Tour de Romandie est un événement éminemment populaire et M. Feissli a presque envie de dire populaire et historique puisque sa création remonte en 1947.

M. le Municipal Alain Feissli aimerait rappeler également qu'il réunit les 18 meilleures équipes cyclistes du moment, durant les 6 jours pendant lesquels il se déroule. Le budget du Tour de Romandie c'est Fr. 4'500'000.-, c'est 30 collaborateurs et environ 400 bénévoles. Le Tour de Romandie génère quant à lui, pour les 6 nuits, environ 6000 nuitées. Donc si on analyse le parcours en termes de retombées, si on analyse le parcours 2014 avec un départ le lendemain qui a lieu à Port-Valais, et que l'on connaît le peu de capacité hôtelière de la région du Haut-Lac respectivement du Chablais valaisan, on peut raisonnablement estimer aujourd'hui que l'étape de Montreux va générer 1'500 à 2'000 nuitées sur la Riviera, Montreux étant naturellement le site privilégié ce qui n'est pas rien.

En termes de médias ou de retombées d'images, puisque l'on parle beaucoup d'images ce soir aussi, il faut savoir, pour parler de l'édition 2013, que c'est 55 heures de couverture télé, 80 journalistes, 10 chaînes de radio, 1 million de consultations de pages internet et c'est 40 chaînes de télévision en direct. Il faut savoir également qu'en 2013 la diffusion des images a eu lieu dans 179 pays.

Donc on voit finalement que cette manifestation a un impact absolument extraordinaire par rapport à sa notion de Romandie. Il faut savoir aussi que les villes étapes bénéficient d'un certain nombre de prestations, d'un catalogue de prestations et c'est notamment des supports de communication, la tente de promotion de la ville étape lors de l'arrivée et c'est l'opportunité d'accompagner la caravane publicitaire, et là il s'agira de prendre langue, le moment venu, avec les partenaires communaux.

Dernière cerise sur le gâteau par rapport aux retombées économiques, il faut savoir que Montreux, grâce à du lobbysme dans le cadre du milieu cycliste, a pu obtenir le repas de soutien dans le cadre du Tour de Romandie en 2014, et c'est donc quelques 700 convives que l'on aura le plaisir d'accueillir à la fin du mois de mars prochain.

Rien que ces éléments démontrent le grand intérêt que le Tour de Romandie peut fédérer pour les communes ou les villes qui sont choisies comme étapes.

M. le Municipal Alain Feissli rappelle un dernier élément, d'un point de vue plus sportif, qui génère tout l'intérêt de ce Tour, c'est que c'est un prélude au Tour de France et le vainqueur du Tour de France s'est illustré ces trois dernières années dans le Tour de Romandie pour commencer.

M. Christophe Privet répond à M. le Municipal Alain Feissli que si ses services, après avoir reçu ses questions écrites le 29 octobre, le 5 novembre, et posées oralement les 7, 11 et 18 novembre avaient obtenu les réponses qui viennent d'être données, il signale juste que les deux cases blanches qui restaient sur le tableau des questions posées par la CoFin, c'étaient ces deux questions, soit les Fr. 130'000.- et les Fr. 70'000.-, s'ils avaient pris le temps d'y répondre comme cela a été fait ce soir, on se serait épargné ces amendements.

M. Olivier Gfeller en déduit, par la dernière intervention de M. Privet, que ce dernier retire son amendement, parce qu'il est en train de dire qu'il a reçu toutes les réponses qu'il lui fallait. Il ne veut pas se prononcer à sa place, mais on peut laisser l'amendement par geste de mauvaise humeur ou par rapport à d'autres motivations.

Pour répondre à M. Staeger qui peut relire les notes de séance, M. Gfeller n'a pas dit que le Tour de Romandie avait approché la Municipalité, il a dit que dans le cas où d'autres manifestations voudraient approcher la Municipalité, il y aurait effectivement un déficit d'image.

L'argument est aussi valable dans le cas où des manifestations seraient approchées par la Municipalité. Ces organisateurs d'autres manifestations pourraient dire : « Vous venez nous chercher, mais vous avez vu le coup que vous avez fait au Tour de Romandie, vous l'avez fait venir et tout de suite après vous avez voté un amendement à la baisse qui menace la manifestation ». M. Staeger n'a pas répondu à ce que M. Gfeller a dit, mais il a répondu à ce qu'il a cru comprendre.

Mme la Présidente Irina Gote demande à M. Christophe Privet s'il maintient l'amendement.

M. Privet répond que pour des raisons de sécurité il aurait fallu venir avec un préavis pour éviter de devoir dire aux organisateurs que l'on est venu leur acheter une étape, mais comme on n'a pas déposé de préavis on est un peu embêté.

M. Privet ne va pas retirer son amendement pour la raison suivante, c'est que quand un Conseiller arrive en retard avec ses questions il n'a pas la possibilité d'intervenir. Il a appris maintenant les réponses aux questions qu'il avait posées, mais il aurait préféré les avoir en Commission des Finances.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger déclare qu'il y a encore une question à laquelle on n'a pas eu de réponse. Puisqu'il s'agit de retombées essentiellement hôtelières la taxe de séjour ne pourrait-elle pas participer au financement de cette manifestation ?

Donc pour M. Staeger, la nécessité d'un préavis reste acquise et il invite M. Christophe Privet à maintenir son amendement.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente redonne lecture de l'amendement qui demande : « Suppression de Fr. 70'000.- à la ligne budgétaire « Tour de Romandie », et passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une très large majorité.

Mme la Présidente passe à l'amendement de la CoFin :

- Compte 171.3040 – Caisse de pension (Animation jeunesse, p 15)

M. Olivier Gfeller précise qu'il s'agit d'un amendement technique, et en donne lecture : « Suppression de Fr. 47'700.-».

Cela résulte en fait d'une erreur dans le calcul de la LPP (Prévoyance professionnelle), et l'amendement a été accepté à l'unanimité en commission.

La discussion sur cet amendement est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité.

La parole n'est plus demandée sur le chapitre 1. La discussion est close.

Chapitre 2

Finances : pages 17 à 23.

On arrive au 3^{ème} amendement de la CoFin qui porte sur le compte :

220.4521.00 – Fond de péréquation (Service financier p.23)

M. Olivier Gfeller déclare que cet amendement a été considéré en commission comme un amendement technique. Il n'a suscité aucune contre-argumentation en commission et aucune opposition puisqu'au moment du vote il a été plébiscité par 9 oui et 1 abstention.

La discussion est ouverte sur cet amendement qui propose : « Le rajout de Fr. 1'000'000.- sur l'estimation de l'effet de la péréquation ».

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à une très large majorité.

La parole n'est plus demandée au chapitre 2. La discussion est close.

Chapitre 3

Domaines et bâtiments : pages 23 à 43

Compte 300.3011 – Traitement (service Administratif, p.23)

Compte 300.3012 – Salaires auxiliaires (service administratif p.23)

Deux amendements ont été déposés concernant ces deux lignes budgétaires. Mme la Présidente va donc procéder de la façon suivante, soit donner tout d'abord la parole à M. Gfeller, pour l'amendement de la majorité et ensuite à M. Privet pour l'amendement de la minorité.

Ensuite, elle ouvrira la discussion sur ces deux amendements qui, dans un premier temps, seront opposés. L'amendement gagnant sera ensuite discuté et voté. Elle demande si cette manière de procéder convient, ce qui semble être le cas.

M. Olivier Gfeller déclare que la commission a refusé de supprimer ce demi-poste préférant le transformer en emploi auxiliaire. Ce poste n'est pas prévu uniquement pour récolter les déchets générés par le personnel communal, mais aussi les déchets des citoyens qui utilisent les bâtiments publics communaux, écoles, piscine, etc.

C'est une prestation que la commune se doit d'assurer pour montrer l'exemple. Imaginons ce que pourrait penser le citoyen qui constaterait que le travail que l'on exige de lui-même n'est pas effectué dans le cadre de l'administration. Il en va de la crédibilité de la fonction publique qui doit aussi avoir les moyens d'accomplir cette mission. La solution de la commission est une bonne solution de compromis.

M. Christophe Privet relève que la minorité propose de supprimer ce ½ EPT de la ligne budgétaire en supprimant Fr. 40'000.- au compte 300.3011, de nouveau en invitant, par la suite, la Municipalité à revenir avec un préavis.

La discussion est ouverte sur ces deux amendements.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Au moment où toute la population va devoir payer Fr. 2.- par sac poubelle et faire des énormes efforts pour trier ses déchets, on comprend mal que la Municipalité engage du personnel supplémentaire à Fr. 40'000.- pour gérer ce problème. C'est illogique et c'est un contre-exemple inacceptable. Il n'y a aucune raison d'engager quelqu'un pour s'occuper de déchets triés dans les bureaux et locaux de la commune, qui d'ailleurs n'augmentent pas.

Exactement comme chaque citoyenne et citoyen devra le faire sur le territoire communal dès le 1er janvier 2014, chaque employée et employé de la commune devra faire son travail de tri. Et rappelons que chaque employée et employé de la commune est rémunéré pour le faire, alors que les citoyens doivent eux payer, pour le faire ».

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La charge d'un 1/2 EPT pour le tri des déchets de l'administration n'est pour nous pas souhaitable. Il doit être possible de s'organiser avec les ressources existantes.

A plus long terme, comment expliquer que l'administration ne soit pas capable de trier ses déchets alors qu'on le demande à la population ainsi qu'aux entreprises ? Alors que l'on demande cet effort à chacun, ce serait certainement très mal perçu et avec raison.

Nous soutiendrons donc l'amendement qui supprime le poste; à défaut sa reconversion en poste auxiliaire. Merci ».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que quand elle se lève c'est qu'elle soutient l'amendement, et donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord, j'aimerais préciser que je ne suis pas Madame Coupe-emploi et mon groupe avec moi! Je me pose des questions et mon bon sens réagit à des situations qui me semblent aberrantes. J'espère que les entrepreneurs dans cette salle seront du même avis que moi.

Que nous dit-on ?

Qu'en fait, comme les citoyens vont faire un effort de tri des déchets particuliers, sinon ils seront pénalisés, la commune veut en faire de même avec ses bâtiments administratifs. Nous avons donc besoin d'une personne à 50%, c'est-à-dire 4 heures par jour, pour aller ramasser les déchets dans les administrations publiques. Aujourd'hui, il y a déjà des poubelles de PET, les papiers sont également récupérés, que reste-t-il ? Peut-être les déchets des repas de midi ?

Un autre argument développé est qu'une partie des administrations publiques sont les écoles ou autres. Mais les écoles trient déjà leurs déchets. Les écoles ont des concierges à qui cette tâche incombe. Et les citoyens, et là je m'adresse au Président de la CoFin, sont responsables aujourd'hui, cela ne va pas changer demain, aucune commune où la taxe a été introduite en 2013 a eu une recrudescence de déchets dans les bâtiments publics.

Il serait risible que chaque entrepreneur d'une grande PME, qui doit dès le 1 janvier 2014 trier ses déchets, engage une personne supplémentaire pour aider ses collaborateurs à le faire. Finalement je me demande si je suis libérale ? C'est hors réalité !!! On se répartit les tâches différemment et on réfléchit à faire mieux. Si on n'y arrive pas, alors on pourrait discuter d'une solution.

Je serais curieuse de savoir quelle autre commune de ce canton a engagé une personne à 50% pour trier les déchets des employés communaux et des bâtiments administratifs et scolaires. Ce n'est ni le cas de la Tour-de-Peilz, ni le cas de Vevey, car je le leur ai demandé.

Je vous invite, et le groupe UDC avec moi, à suivre cet amendement. Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Jean-Baptiste Piemontesi tient juste à apporter une précision au sujet de cette proposition, afin de clarifier aussi les discussions qui ont eu lieu en commission.

Ce point a été traité en parallèle à celui du traitement de la déchetterie, où il y a une demande d'augmentation de 2 EPT, et comme tous le savent, la commission n'a pas forcément pris les choses les unes après les autres, et comme il y a eu trois séances, il y a eu des allers-retours.

Donc il faut prendre ce point dans la vision globale de la déchetterie et il tient à donner comme information que quand la discussion est arrivée sur la particularité de la demande de 2 EPT supplémentaires sur la déchetterie, comme vous le verrez tout à l'heure, on n'a pas refusé les 2 EPT, mais cela a été transformé en auxiliaires dans l'attente du préavis définitif concernant la déchetterie. Et c'est dans un esprit de cohérence que l'on a aussi fait de même avec le 0,5 EPT.

Donc ici il n'est pas question de dire oui ou non, mais d'attendre des explications plus conséquentes par rapport au préavis, tout en sachant que tout ceci vient en vigueur

dans quelques jours et que de cette manière-là on ne souhaitait pas mettre la Municipalité, respectivement le personnel de la commune sous pression, tenant compte de cette approche très rapide de la mise en place des choses.

La discussion continue.

M. Christophe Privet ne comprend pas très bien les propos de M. Jean-Baptiste Piemontesi. On parle d'un demi-poste pour les services de la commune, mais on n'est pas en train de parler de déchetterie. La déchetterie c'est un autre point, un autre amendement et M. Privet ne croit pas et n'a pas cru comprendre que cette personne allait travailler à la déchetterie.

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat relève que comme il l'a dit en préambule, la Municipalité peut aller dans le sens de la Commission des Finances, en admettant le statut temporaire de ces postes, mais elle ne peut pas aller plus loin.

Dans l'organisation aujourd'hui, il faut que dans cette structure de l'ensemble du service de gestion des déchets dans tous les bâtiments communaux – ce n'est pas juste l'administration, c'est tous les bâtiments communaux – il y ait une coordination.

Maintenant c'est évident qu'en acceptant de le mettre en 2012, il n'a pas le caractère de pérennité et il implique la présentation d'un préavis, et ce préavis permettra de documenter, de démontrer que ce ½ poste est nécessaire.

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli, sans allonger inutilement, tient peut-être à préciser également un certain nombre d'éléments avant le vote sur les deux amendements.

Pour répondre à M. Chiaradia, il ne s'agit pas d'avoir un collaborateur qui va trier les poubelles de l'administration. Ce n'est pas du tout ce dont il s'agit. En l'occurrence les tris vont se faire dans les bâtiments administratifs, sur les différents sites. Ce sont des bâtiments d'exploitation et M. Feissli a envie de dire que globalement il n'y a que 450 personnes à éduquer sur l'ensemble des employés communaux.

Les bâtiments publics se scindent en deux parties, c'est notamment les bâtiments scolaires, et là cela se corse un tout petit peu, mais cela n'est pas du tout le travail qui sera demandé à ce collaborateur, c'est d'éduquer 2'500 élèves dans le cadre des bâtiments scolaires, et le tri va également s'opérer sous la responsabilité des différents concierges de ces sites.

Cela va être un tout petit peu plus ardu sur certains autres types de bâtiments d'exploitation, comme notamment les salles de sport, la piscine ou autres, où il n'y a pas forcément des concierges à demeure, et ce n'est toujours pas l'objectif de ce poste.

Finalement l'objectif de ce poste, au bout de la chaîne, dans le concept que le Conseil a adopté, un certain nombre d'éléments seront toujours collectés sur les différents sites et un certain nombre d'autres éléments doivent être acheminés en déchetterie. C'est une tâche qui est nouvelle, qui est le fait de centraliser les différents déchets selon leur nature et de les acheminer en déchetterie.

Ensuite il y a deux manières de voir les choses, cela se fera avec du personnel en place ou avec du personnel nouveau, et finalement ce n'est pas forcément du personnel nouveau - on évoquait tout à l'heure la thématique des heures

supplémentaires – mais effectivement il y a une nouvelle tâche qui va générer une activité complémentaire.

Aujourd'hui, d'une manière budgétaire, et si cela n'avait pas été fait cela n'aurait pas été honnête, il a été dit, à la louche, c'est éventuellement au grand maximum 0,5. Et l'expérience dira si c'est 0,10 - 0,15 - 0,30 - 0,50 ou zéro tout court.

C'est pourquoi l'amendement qui est proposé par la majorité de la commission des finances permet en gros toutes ces latitudes et permettra à la Municipalité de lancer le 1er janvier, c'est-à-dire demain, les concepts de tri et de ramassage et finalement de revenir d'une manière définitive au travers d'un préavis, dont la conclusion pourra être peut-être zéro, ce que l'on ne sait pas aujourd'hui. Donc il n'aurait pas été honnête de ne rien mettre dans le budget.

La discussion continue.

M. Christophe Privet déclare que ce qu'il vient de comprendre dans les explications de M. le Municipal Alain Feissli, c'est que l'on ne sait pas si c'est 0,5 ou 0,10. Donc c'est comme au poker, on paie pour voir.

La discussion continue.

M. Florian Despond rappelle que lors du dernier Conseil on avait eu la sagesse d'attendre avant de rembourser la taxe au sac, de voir les coûts qu'engendreraient la déchetterie. Il invite donc ce soir à faire la même chose, et d'attendre de voir ce qu'engendreront les travaux supplémentaires de tri au sein de l'administration avant d'engager quelqu'un.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard sera très brève car elle partage tout à fait l'avis de son préopinant. Quand on lui dit que l'on va collecter les déchets, les acheminer en déchetterie, elle rappelle que pour l'instant la déchetterie n'est pas encore là, et "à la louche" cela la dérange énormément.

Elle est du même avis que M. Despond, on attend, on regarde ce que l'on peut faire, et une fois qu'on l'a fait et que l'on voit les réels besoins, on revient devant le Conseil communal. Elle pense que l'on est tous et toutes des personnes intelligentes pour avaliser quand les réels besoins sont là.

Mme la Présidente Irina Gote redonne lecture des amendements :

Amendement de la majorité : « Passer ce demi-poste à un statut d'auxiliaire. Il transfert ainsi la somme de Fr. 40'000.- du compte 300.3011 au compte 300.3012 ».

Elle nomme cet amendement l'amendement 1.

Amendement de la minorité : « Supprimer ce demi-poste de la ligne budgétaire en enlevant Fr. 40'000.- au compte 300.3011 ».

Elle nomme cet amendement l'amendement 2.

Ces deux amendements sont donc opposés et on passe au vote.

Résultat du vote : 32 voix pour l'amendement 1 et 43 voix pour l'amendement 2, donc c'est l'amendement 2 qui gagne.

Maintenant on passe au vote sur l'amendement 2.

Le Conseil communal de Montreux accepte par 42 OUI, 18 NON et quelques abstentions l'amendement 2.

Mme la Présidente Irina Gote passe maintenant au 8^{ème} amendement de la minorité qui porte sur le compte :

- Compte 321.3141 – Entretien bâtiments (Alpages, p.25)

M. Christophe Privet donne lecture de l'amendement :

« Supprimer la somme destinée à l'entretien des chalets d'alpage de la commune à savoir Fr. 243'000.-».

D'autant plus que c'est un poste qui a déjà fait couler pas mal d'encre.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La CoGest, dans ses deux derniers rapports, a dit toutes les difficultés qu'elle a constatées dans le suivi et la bonne exécution du préavis voté pour assurer des transformations et dans l'entretien des chalets d'alpage.

Dans son dernier rapport, elle relève que les services responsables de l'exécution de ce préavis ont dû reconnaître eux-mêmes avoir perdu durant longtemps la maîtrise du suivi des dépenses liées à l'exécution de ces travaux.

La Municipalité avait promis d'agir avec la plus totale transparence à l'avenir et la CoGest a la responsabilité du suivi de l'exécution des préavis.

Dans ce contexte, il est extrêmement regrettable que la Municipalité essaie de faire passer Fr. 243'000.- de travaux pour les chalets d'alpage par la voie du budget. Nous estimons que cela ne correspond pas à la transparence promise, vis-à-vis du Conseil et de la CoGest.

Aujourd'hui, au vu des problèmes encore existants dans le cadre des transformations engagées, il n'est pas acceptable de passer autrement que par un préavis, dont la CoGest pourra ensuite suivre l'exécution sur des bases claires.

Nous vous invitons donc à bloquer ce montant de Fr. 243'000.- afin que la Municipalité soit tenue de revenir avec un préavis ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Lionel Winkler donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En lisant l'amendement concernant le compte 321.3141, j'ai d'abord eu le plaisir de constater que les rapports de la CoGest sont lus !

Malheureusement, ce plaisir a été très vite estompé par l'interprétation de ces rapports qu'en fait une certaine minorité qui ne mentionne que les extraits qui sont intéressants pour alimenter un esprit chagrin, pour ne pas dire négatif.

En effet, on pourrait croire en lisant l'argumentaire de l'amendement, que la CoGest ne comprend rien aux dossiers un peu difficiles et dès lors, qu'elle ne les suit pas de manière approfondie. C'est bien entendu faux et particulièrement malhonnête vis-à-vis de la Commission de Gestion.

Car cette minorité, certainement trop occupée à rechercher coûte que coûte une faille à quelque part, n'as pas pris le temps de lire et de relever objectivement l'évolution du dossier des alpages.

Je me permets donc, au sujet de ce dossier, de relever et de citer ce que la minorité ne mentionne malheureusement pas du rapport 2013 de la CoGest :

Je cite : "A sa demande (la Cogest, donc), le Service lui a fourni les plans d'exécution des travaux et a mis à sa disposition les factures concernant les travaux effectués. La commission a ainsi eu accès à tous les documents qu'elle souhaitait voir et a reçu des réponses à toutes ses questions. Elle en remercie le Service". Fin de citation.

Alors quand je lis : qu' "Au vu de l'évolution nébuleuse de cet objet", on sous-entend un suivi tout aussi nébuleux tant par la Commission de Gestion que par le Service concerné, et cela m'irrite profondément ainsi que d'autres collègues de la CoGest.

Mesdames et Messieurs, les Fr. 243'000.- prévus dans le compte 321.3141 concernent bel et bien l'entretien courant des alpages, dont il est donné quelques détails dans le budget.

Il ne faut pas confondre ces travaux d'entretien courant avec les travaux d'amélioration des alpages prévus dans un préavis ad hoc et les travaux ponctuels mais importants prévus dans un préavis d'entretien du patrimoine.

Ces deux derniers préavis demandant un suivi particulier au vu des montants accordés par le Conseil communal et du nombre important des travaux prévus.

La Commission de Gestion va donc, bien entendu, continuer de suivre l'évolution, en l'occurrence, des travaux des alpages, au travers de ces divers préavis ainsi que, et oui, au travers du budget.

Il n'est donc absolument pas nécessaire d'alourdir le système en passant par un préavis pour ce genre de travaux ordinaires et annuels. Dans tel cas, nous devrions également demander des préavis pour une multitude de lignes du budget...

Je vous suggère donc de ne pas soutenir cet amendement et ainsi maintenir ce compte tel quel.

Mais j'aimerais également proposer à la minorité de retirer cet amendement faisant ainsi un début de preuve de bon sens, d'objectivité et de respect du travail des autres et des entités démocratiques du Conseil communal. Je vous remercie de votre attention ».

La discussion sur l'amendement est toujours ouverte.

M. Christophe Privet remercie encore une fois M. Lionel Winkler, et relève que s'il avait allongé son rapport de minorité, M. Winkler se serait bien entendu levé pour critiquer la longueur des rapports de M. Privet, comme il l'a déjà vécu une fois.

Quant à M. Winkler libre à lui d'interpréter que M. Privet remet en cause ses collègues de la CoGest, il croit s'être déjà exprimé au minimum à dix reprises sur le travail de la CoGest, puisqu'il lit chaque année, de manière très précise, les rapports de cette dernière.

M. Privet précise encore une fois qu'il cite des numéros de page dans son rapport de minorité, chacun pouvait aller les lire. Effectivement, il ne souhaitait pas rallonger son rapport de minorité et il pense qu'effectivement ce n'est pas à lui de donner les

arguments nécessaires pour que son amendement soit rejeté si M. Winkler estime que le rapport de la CoGest terminait son rapport de cette façon-là. Ce n'est pas ce qu'il a interprété et ce n'est pas ce qu'il a vu en page 42 du rapport.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller constate que les rapports des uns et des autres sont critiqués, et qu'effectivement le rapport de l'adversaire est toujours moins bon que son propre rapport.

Mais pour la commission l'amendement qui demande de supprimer la somme destinée à l'entretien des chalets d'alpage a été refusé par 5 non, 1 oui et 4 abstentions.

Le rapport de minorité vient souvent avec des demandes de coupes qui sont liées avec des demandes de revenir avec un préavis. Il est vrai que c'est un peu dans la logique de ceux qui ne sont pas représentés à la Municipalité.

Quoiqu'il en soit la majorité de la commission a estimé qu'il est correct d'inscrire ces travaux dans le budget, parce que l'entretien courant des objets sans grand rendement passe par le budget, ce qui est le cas en l'occurrence. Donc on a été dans la logique de ce qui se fait d'habitude.

Le rapport de minorité quant à lui exprime sa méfiance vis-à-vis des membres de l'exécutif, mais M. Gfeller rappelle que la majorité de la commission demande de refuser cet amendement.

La discussion continue.

M. Christophe Privet remarque que M. le Président de la majorité, à plusieurs reprises, a laissé entendre que M. Privet aurait des problèmes avec l'exécutif. Le rapport est très clair il est basé sur des faits, sur des rapports de gestion et sur ce qui a été dit en commission.

Mme la Présidente déclare que le ping-pong n'étant pas autorisé elle passe la parole à M. le Municipal.

M. le Municipal Alain Feissli tient à remercier M. Lionel Winkler pour son intervention qui a au moins le mérite de rétablir la vérité d'une manière parfaitement objective.

Il ne faut pas se voiler la face, un certain nombre de problèmes ont eu lieu dans la gestion des précédents préavis sur les alpages. La Commission de Gestion a fait un travail remarquable et on l'en remercie. On a pu mettre entièrement à jour ce dossier, pour ce qui est du passif il est entièrement propre aujourd'hui, car il a été nettoyé. Des engagements ont également été pris auprès de la Commission de Gestion pour les derniers détails et on peut affirmer que ces engagements ont été parfaitement tenus.

On est, dans le cadre du budget, sur l'entretien tout à fait usuel et courant et M. le Municipal Alain Feissli va rappeler en quelques mots de quoi il s'agit.

Tout d'abord on a eu l'occasion de présenter à la Commission de Gestion, lors de sa visite de cette année, une toiture grêlée qui est celle de Jor. En 2009 il y a eu un très joli couloir de grêle qui a traversé une partie des pâturages et occasionné des sinistres importants sur des toitures, ce que l'on retrouve dans le cadre du budget, soit les Pontets pour Fr. 35'000.- et Jor pour Fr. 90'000.-. Ce sont des couvertures en tavillons.

Le travail n'a pas été fait en 2009, parce que les tavillons ont une certaine résistance et tant que la grêle n'attaque pas dans l'épaisseur, il n'y a pas de raison de tout remettre instantanément à neuf, alors que le reste de l'épaisseur n'est pas mangée. En l'occurrence il s'agit de faire ce travail en 2014.

M. le Municipal Alain Feissli rappelle également que l'Etablissement cantonal d'assurances a reconnu le sinistre, ce qui veut dire que si quelque part l'amendement de la minorité de la commission des finances devait être suivi ce soir, il y aurait lieu également aussi de retrancher Fr. 85'000.- de recettes dans le compte 321.4363, puisque il s'agit des remboursements de l'Etablissement cantonal d'assurances, pour ces travaux.

Deux autres éléments figurent encore dans l'entretien sur les relativement gros morceaux. Tout d'abord à Plan de Châtel, où l'installation photovoltaïque est aujourd'hui tombée en panne. Comme on est en fin de saison d'alpage ce n'est pas dramatique, mais il faut la remettre à niveau pour la prochaine saison d'estivage et il s'agit d'un montant de Fr. 16'000.-.

Et puis Chamossalaz, il y a des soucis d'induction d'eau, de pose d'un réservoir et de drainage, parce qu'il y a autant d'infiltrations d'eau que de problèmes d'induction et là il y en a pour Fr. 75'000.-.

Le total de ces travaux particuliers que M. Alain Feissli vient d'énumérer entre les toitures, l'installation photovoltaïque et ces problèmes d'eau, représentent un total de Fr. 216'000.-, le reste c'est de la cosmétique, ce sont des petits montants qui se répartissent à coups de Fr. 1'000.-, Fr. 1'200.-, Fr. 1'500.-, Fr. 2'000.- par chalet.

Voilà de quoi est composé le budget 2014 et pour l'ensemble de ces raisons, la Municipalité invite le Conseil à ne pas suivre l'amendement de la minorité de la Commission des Finances, car suivre cet amendement serait parfaitement déraisonnable.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement à une très large majorité.

Mme la Présidente passe maintenant au 4^{ème} amendement de la CoFin qui porte sur le compte :

- 325.3115 – Achats véhicules (Forêts p.27)

M. Olivier Gfeller donne lecture de cet amendement technique qui demande de : « Soustraire Fr. 95'000 ».

Il s'agit simplement de la suppression du montant prévu au budget pour renouveler le véhicule du Service des Forêts. Cette somme a en effet été introduite dans le préavis dit des "véhicules". On supprime ainsi un doublon, et l'amendement a été accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. On passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité.

Chapitre 4

Travaux : pages 43 à 58

Il y a un amendement qui est déposé par la CoFin au compte :

- 431.3526 – Participation SIGE (Routes, lac, cours d'eau, p.53)

M. Olivier Gfeller déclare qu'il s'agit encore une fois d'un doublon, en l'occurrence avec la ligne budgétaire 430.3526. Le montant de Fr. 95'400.- - d'ailleurs évoqué dans le commentaire – relatif à l'inspectorat, doit être supprimé. Cet amendement a été accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. On passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité.

Mme la Présidente passe au compte :

- 450.3011 – Traitements (Ordures et déchets, p.53)

Cette ligne budgétaire a fait l'objet de deux amendements.

Mme la Présidente va d'abord donner la parole au Président de la CoFin, M. Olivier Gfeller, afin qu'il donne lecture de l'amendement de la majorité. Ensuite elle donnera la parole à M. Christophe Privet pour l'amendement de la minorité.

Ensuite la discussion sera ouverte sur ces deux amendements suite de quoi ils seront opposés au vote. Elle demande si tout le monde est d'accord avec cette façon de faire, ce qui semble être le cas.

M. Olivier Gfeller déclare que la commission a refusé l'amendement demandant la suppression des deux postes destinés à la déchetterie. Par contre elle a accepté le compromis consistant à les transformer en auxiliaires.

Ainsi on sera certain de disposer de personnel en suffisance pour la mise en œuvre de la déchetterie provisoire et de la déchetterie définitive. Ensuite, il faudra voir à l'usage si les deux postes sont nécessaires dans la durée.

M. Gfeller revient sur un argument utilisé par le rapport de minorité qui dit, il cite : « Il ne faut pas inutilement précariser des emplois ou donner de faux espoirs à de potentiels employés motivés », fin de citation.

Il pense que c'est méconnaître la réalité de ceux qui cherchent un emploi. Un travail temporaire permet de se réinsérer dans le monde du travail ou tout au moins offre un répit en attendant la suite dans une période difficile. Même ceux qui, dans la commission, ont défendu la proposition municipale et auraient préféré que l'on se tienne à un poste fixe, l'admettent.

Toujours dans le rapport de minorité, une autre phrase, qui suscite un peu de surprise c'est celle qui dit, et M. Gfeller cite : « Dans la mesure du possible la commune doit offrir des emplois fixes ou pas d'emploi ». Combien d'employés des collectivités publiques se retrouveraient sans emploi si l'on se montrait aussi intransigeant ? Combien de personnes n'auraient jamais trouvé d'emploi si l'on appliquait ce principe ?

Ce qui est inadmissible dans les emplois temporaires ce sont les postes qui restent éternellement précaires. Ils font miroiter des perspectives alléchantes alors qu'il n'y en a pas. En l'occurrence ces postes auxiliaires offriront un emploi stable si le besoin dans la durée est avéré.

La donne est claire. Des forces supplémentaires de travail sont indispensables pour mettre en œuvre la politique de tri des déchets. On ne peut pas au mois de novembre voter une taxe qui incite au tri et le mois suivant refuser les postes nécessaires, avec pour conséquence possible que les citoyens se retrouveraient entravés pour effectuer leur tri. Les élus donneraient un message contradictoire.

La commune, les autorités législatives et exécutives ne peuvent pas dire : « Ce que vous ne trie pas vous le payerez » et ensuite ne pas donner aux Montreusiennes et aux Montreusiens l'accès aux infrastructures qui permettent ce tri. Car c'est ce qui se passerait si on manquait de personnel pour les accueillir et les orienter.

Il en va de la crédibilité du vote du Conseil communal du mois dernier et M. Olivier Gfeller invite à refuser fermement l'inconséquence, par rapport à ce vote, du rapport de minorité.

M. Christophe Privet déclare qu'il a l'impression ce soir d'être un terroriste de la politique et il a pris note qu'il avait une méconnaissance claire de la vie, ce qui n'est justement pas le cas et ce qui l'a amené à déposer l'ensemble de ces amendements.

On a voté pour une taxe poubelle, on n'a pas voté pour une déchetterie et des EPT. Il y a encore passablement d'inconnues. Le rapport de minorité le dit, il y a encore beaucoup d'inconnues qui sont restées après le travail de la CoFin.

Encore une fois ce qui est demandé c'est d'avoir des éléments clairs et on aimerait éviter, dans la mesure du possible, de faire des auxiliaires, et comme M. Privet l'a déjà dit avant, c'est comme le poker, on paie pour voir, et après, tout d'un coup, on serait obligé de dire à un ou deux de ces collaborateurs : « Et bien désolé, on n'a plus besoin de vous, au revoir, merci et bonne nuit ! ». M. Privet trouve cela horrible pour des gens justement au chômage et qui auraient trouvé un travail provisoire et auxquels on laisse entendre qu'ils pourraient avoir un poste fixe.

Il y a encore trop d'inconnues. Ce dossier a été beaucoup discuté à la Commission des Finances, les choses étaient claires, mais du côté de la Municipalité les réponses étaient floues, le rapport de minorité le dit bien. Ce sont tous ces aspects-là qui font que M. Privet invite à accepter cet amendement de la minorité qui dit : « Supprimer 2 EPT supplémentaires demandés par la voie budgétaire dans le cadre du futur projet de la déchetterie.

Mme la Présidente demande aux Conseillères et aux Conseillers encore un peu de concentration et ouvre la discussion sur ces deux amendements. Elle passe la parole à M. Chiaradia, qui donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Soyons conséquents: les postes prévus à la taxe au sac ne sont finalement pas si nombreux que l'on pourrait l'imaginer, étant donné que le service porte à porte se maintient et que s'y ajoutera une déchetterie mobile. La seule économie de poste que l'on peut trouver c'est dans le ramassage des objets encombrants.

Si l'on veut donc des services corrects, des horaires étendus pour la déchetterie, adaptés aux gens qui travaillent, ce serait vraiment une aberration de couper ici. Rappelons encore que dans ce cas, les postes qui sont remis en cause ici sont déjà mentionnés dans le préavis relatif à la déchetterie (18/2013). On ne peut donc accuser la Municipalité d'une gestion aléatoire de ce dossier ».

La discussion continue.

M. Patrick Aubort déclare que s'il a voté clairement contre l'auxiliaire pour les "Domaines et bâtiments", où on se basait sur la responsabilité individuelle pour le tri des déchets, là il ne suivra pas la minorité. Ceci pour la simple et bonne raison que là on fait une prestation supplémentaire. Le ramassage des encombrants disparaît, il y a des déchetteries mobiles qui apparaissent, et pour la déchetterie fixe il faut effectivement du personnel.

Donc comment cela se passerait, dans le privé, dans le cas où on fait une prestation supplémentaire et bien on prend du personnel temporaire, et dans ce cadre-là, ici, on prend des auxiliaires. Si dans une entreprise où il y a du personnel temporaire il y a une ou deux personnes qui sont en trop, ce sont des personnes qui savent qu'elles sont temporaires et qu'elles doivent partir. Pour les auxiliaires c'est un peu le même principe. M. Patrick Aubort demande donc d'accepter l'amendement de la CoFin.

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous ne voterons pas cet amendement, même si je l'ai proposé! Seules les brunes ne changent jamais d'avis. Mais j'accepte de suivre les raisons de notre commissaire qui s'est occupé de ce préavis récemment et le groupe aussi l'accepte.

La nouvelle déchetterie demandera un certain temps avant d'être opérationnelle. Nous ne sommes pas, au départ, pour l'engagement de ces 2 EPT, mais nous sommes conscients qu'il y a un changement et un transfert de produit. Nous arrêtons certaines activités et nous en mettons en place d'autres. Un plan de travail devra être réaménagé et celui-ci sera différent ou devra être différent que ce qui fonctionne aujourd'hui. Dans le privé, mon préopinant M. Aubort dit que l'on prend du personnel temporaire, moi je dirais plutôt que dans le privé on réorganise les tâches et on observe. Mais voilà ce sont deux points de vue, vous avez un métier manuel, moi j'interviens plutôt dans des entreprises dans les services administratifs.

Il est à noter dans le préavis, sous le chapitre "11.2 Effet sur le personnel de la commune" : « Toutefois, dans le cadre du futur préavis sur la déchèterie communale, l'engagement de 2 EPT est prévu pour assurer la gestion de la future déchèterie communale de la FOGÉ... ». Cette charge supplémentaire a déjà été portée au budget 2014. Il serait intéressant de voir quand la nouvelle déchèterie ouvrira ses portes. On nous demande 2 EPT, qui nous dit que nous n'en aurons pas besoin de moins ou de plus, on nous promet de nombreuses choses mais rien aujourd'hui n'est concret pour que nous soyons sûrs de notre décision. Ni la déchèterie, ni le règlement n'existent et on nous demande 2 EPT. N'est-ce pas mettre la charrue avant les bœufs ?

Pour conclure, nous acceptons le compromis en auxiliaire, mais nous serons extrêmement attentifs au moment de cet engagement, ainsi qu'aux remaniements des tâches qui seront effectués dans ce secteur.

Le groupe UDC refusera cet amendement, du bout des lèvres en ce qui me concerne. Je vous remercie ».

La discussion continue.

Mme Sabine Leyvraz déclare que comme elle l'a déjà dit tout à l'heure, le groupe socialiste restera attentif à l'engagement de personnel communal, et refusera

l'amendement de la minorité. La déchetterie ayant été votée, il faut maintenant assumer cette décision.

De plus, sauf erreur de sa part car elle n'a pas eu le temps de le contrôler, mais si quelqu'un au chômage se fait engager, même comme auxiliaire, et qu'il travaille 12 mois, cela lui rouvre un nouveau délai cadre et lui évite de finir à l'aide sociale. De l'avis de Mme Leyvraz il vaut mieux être au chômage qu'à l'aide sociale, mais ce n'est que son avis.

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat, simplement dans le prolongement de ce qu'il a dit tout à l'heure, invite le Conseil à aller dans le sens de la Municipalité, qui contrairement à ce qui a été dit par certains, les choses ont été dites dans le cadre du préavis à propos de ces deux postes et maintenant on les intègre dans le budget.

En plus, on a besoin de ces personnes, pour ceux qui passent de temps en temps par Chailly le voient bien, d'ailleurs le préavis a été voté pour la déchetterie provisoire, que le chantier est en route et que sous peu, dès les premiers jours de janvier, on doit pouvoir disposer de cette déchetterie, il faut donc s'organiser.

Après, on peut débattre et discuter longtemps de la problématique de la réorganisation, mais la Municipalité s'y emploie en permanence. A tout moment ces questions se posent.

En l'occurrence on va dans le sens du Conseil, en admettant cette proposition, on peut soutenir, on peut ne pas combattre l'amendement proposé par la CoFin dans sa majorité, en disant que c'est d'accord et qu'il faut avancer avec un passage de permanent à auxiliaire, et puis on pourra analyser les choses avec le préavis sur la déchetterie définitive, que l'on devrait avoir dans le courant de l'année.

La Municipalité souhaitait avoir ces deux postes et demi, avec le demi poste de l'organisation, et M. le Municipal Pierre Rochat invite à accepter au moins ces deux postes, parce qu'ils sont nécessaires dès le début janvier.

Mme la Présidente donne encore la parole à M. Staeger pour une dernière intervention sur ces deux amendements.

M. Alexandre Staeger déclare que, malgré les apparences, c'est sa première intervention sur cet amendement et donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La mise en place de la déchetterie provisoire est une nécessité connue depuis longtemps qui n'est pas liée à la taxe au sac. Je me rappelle d'ailleurs avoir déposé un postulat demandant la création d'une déchetterie communale.

La Municipalité a encore eu une année supplémentaire pour se préparer. Dès lors il est inadmissible que tout ce que la Municipalité puisse présenter aujourd'hui, à 20 jours de l'entrée en vigueur de la taxe poubelle, soit deux postes auxiliaires. Il y a un manque évident de préparation, nous devons recevoir un préavis clair. La Municipalité est en retard, prenons-en acte et exigeons ce préavis qui nous permette d'avoir une vision complète de la manière de gérer la déchetterie. Nous devons notamment pouvoir vérifier que le personnel de la voirie est bien utilisé, qu'il n'y aura pas de redondance.

Ce n'est pas au travers d'une ligne du budget que nous pouvons assurer notre travail de contrôle et d'analyse.

Mme Buchet Bulliard parlait, tout à l'heure, de mettre la charrue avant les bœufs, là il me semble que l'on met la poubelle avant le sac ! »

M. le Municipal Pierre Rochat, intervient une dernière fois, simplement pour une précision à M. Alexandre Staeger, car il conteste la vision qu'il en a, il y a eu un préavis. La question de la nécessité de ces deux postes a été présentée. Cela a été annoncé dans le cadre de cette commission et dans le cadre de l'organisation, qu'il faudrait ces deux postes et qu'ils seraient au budget. Tout cela a été dit, donc il ne faut pas dire qu'il faut un préavis pour cela, car le préavis de l'organisation a été donné.

Par contre il y a le report sur la déchetterie définitive et là on pourra affiner cette question au gré de l'expérience. Et les deux postes sont nécessaires et ils ont été présentés dans le préavis.

M. le Municipal Pierre Rochat invite donc le Conseil à soutenir la position de la majorité de la commission.

La discussion est close.

Mme la Présidente Irina Gote rappelle les deux amendements :

Amendement de la majorité :

« Transférer le montant de Fr. 161'000.- du compte 450.3011 "Traitements" au compte 450.3012 « Auxiliaires ». Elle nomme cet amendement l'amendement 1.

Amendement de la minorité :

« Supprimer 2 EPT supplémentaires demandés par voie budgétaire dans le cadre du futur projet de déchetterie ». Elle nomme cet amendement l'amendement 2.

On passe au vote sur ces deux amendements.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'amendement 1 à une large majorité.

Mme la Présidente passe au vote sur l'amendement 1, puisque les deux amendements ont été opposés, et que c'est l'amendement de la majorité qui est gagnant. Maintenant on doit confirmer le vote de l'amendement 1.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'amendement 1 à une très large majorité.

Il n'y a pas d'autres amendements dans le chapitre 4.

Chapitre 5 :

Instruction publique et cultes : pages 59 à 67

La discussion est ouverte sur ce chapitre. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 6 :

Police : pages 67 à 71

La discussion est ouverte sur ce chapitre. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 7 :

Sécurité Sociale : pages 71 à 81

Il y a un amendement qui a été déposé au compte :

- 700.3665 - Aides individuelles taxes au sac (Administration, p.73)

M. Olivier Gfeller donne lecture de l'amendement :

« Ajout de Fr. 1'185'000.- »

Cette somme correspond au remboursement de la taxe au sac conformément à la décision du Conseil communal du 6 novembre 2013. Cet amendement a été accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à l'unanimité.

Il n'y a pas d'autres interventions sur le chapitre 7.

Chapitre 8 :

Services industriels : pages 81 et 82.

La discussion est ouverte sur ce chapitre. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On arrive au terme de ce budget. Mme la Présidente ouvre une dernière fois la discussion.

M. le Municipal Pierre Rochat désire simplement récapituler les votes qu'il y a eu durant cette soirée et ce long débat budgétaire, et cela amène à la conclusion suivante : le déficit de Fr. 2'372'697.- est aggravé de Fr. 47'600.- net, et se monte donc à Fr. 2'420'297.-. Le résultat du budget est légèrement déficitaire.

Il demande à M. Olivier Gfeller, Président de la Commission des Finances de lui donner son résultat.

M. Olivier Gfeller remercie M. le Municipal Pierre Rochat de la confiance qu'il fait au Président de la Commission des Finances, et il voit qu'il compte décidément beaucoup sur le législatif. Certains dans ce Conseil critiquent la Municipalité parce qu'ils aimeraient faire un peu de cogestion, alors que M. Olivier Gfeller n'a lui-même rien demandé. Donc pour être en conformité avec ce qu'il pense, pour ne pas tomber dans le travers de la cogestion, M. Olivier Gfeller laisse M. le Municipal Pierre Rochat se débrouiller.

M. Christophe Privet relève qu'il est vrai que l'on n'a jamais connu le chiffre exact du déficit. Le chiffre que M. le Municipal Pierre Rochat lui a envoyé ce soir était de Fr. 2'460'297.- et s'il a bien compris il y a Fr. 40'000.- qui ont été supprimés par le Conseil communal, donc en définitive on a un déficit de Fr. 2'420'297.-.

Mme la Présidente Irina Gote attire l'attention de M. le Municipal Pierre Rochat sur le fait que l'on ne vote pas un montant définitif mais les conclusions amendées, donc elle

ne sait pas si ce montant est vraiment primordial dans le cadre du vote des conclusions du préavis.

La discussion est close.

M. Olivier Gfeller, Président de la Commission des Finances, relève qu'à une exception près le Conseil a suivi le rapport de majorité et l'en remercie. Ce rapport avait été qualifié de médiocre et tendancieux, alors que le rapport de minorité, pendant ce temps, brillait de mille feux. Il remercie pour ces votes qui démontrent ainsi que les attaques personnelles ne portent pas, voire même qu'elles sont contre-productives. Il donne donc lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 8 oui, 1 non et 1 abstention que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 29/2013 de la Municipalité du 11 octobre 2013 relatif au budget communal ordinaire pour 2014,

Ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'approuver le budget communal ordinaire pour 2014 tel qu'amendé.

M. Christophe Privet tient à dire qu'il continue à être étonné des propos comme "attaques personnelles", etc. Lui ce qu'il a remarqué ce soir, et il tient à remercier ses collègues, c'est que cela a permis de créer un débat. Il a compris que la Municipalité avait quand même pris note que sur certains points les préavis avaient leurs avantages, mais il peut la rejoindre cela peut être aussi en ligne budgétaire.

Cela a quand même soulevé un débat et M. Privet a trouvé extrêmement intéressant les interventions de gauche, de droite et du centre et encore une fois, si on souhaite lui faire porter la responsabilité d'avoir effectué son travail de milicien, en disant qu'il n'est pas collégial, que ce sont des attaques personnelles, etc., il laisse les auteurs de tels propos à leur responsabilité, en ce qui le concerne il a vraiment le sentiment du travail bien accompli et il se réjouit de voir à l'avenir la Municipalité arriver avec des préavis sur certains points.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce préavis tel qu'amendé à une très large majorité.

7.5 sur le préavis No 30/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'un montant de Fr. 650'000.- au maximum, à prélever sur la provision correspondante, pour le renouvellement de trois véhicules utilitaires et l'acquisition d'un quatrième, nouveau (rapp : Ch. Gagnat) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Christian Gagnat précise que n'ayant pas posé la question, il ne connaît pas le nombre d'utilisations de camions nacelle, soit le nombre d'heures sur 1 année.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Tschopp donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Lors de la commission dans laquelle je me suis efforcé d'axer mon action sur le côté de la sécurité passive des véhicules en projet d'achat, l'achat du véhicule supplémentaire nous a été présenté comme étant une solution aux km supplémentaires effectués par les employés. Demandant lors de cette commission le nombre de ces km effectués, nous n'avons reçu aucune réponse précise mais bien une nous laissant penser que ce nombre était suffisant pour justifier un tel achat. Par le biais du rapport final, l'on apprend que cela ne représente que 300 km par an, soit quasi rien. Pour ma part, si cette information m'avait été donnée comme tel, il me semble évident que je n'aurais pas accepté ce véhicule supplémentaire pour uniquement 3000 km en 10 ans.

Il serait donc de bon aloi que l'on fournisse les informations aux commissaires afin que ceux-ci puissent se prononcer de manière éclairée, ce qui lors de cette commission n'a pas été le cas ».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard déclare que le préavis 30/2013 aura amené de très nombreuses questions et de longues discussions au sein du groupe UDC. Elle n'en fera pas tout l'historique désirant être brève, mais quelques questions demeurent à ce jour sans réponses.

Il est toujours difficile d'avoir un membre qui préside une commission, prend des notes pour son rapport, donne la parole à ceux qui la demandent et pose les questions de son groupe aux responsables de ce préavis, et il y en avait de nombreuses.

Par contre, au nom du groupe UDC, Mme Buchet Bulliard ne peut s'empêcher de revenir sur le MAN Euro 6 et sur le partenariat élaboré, pour lequel on s'en félicite, avec la société Airenace SA. Le groupe UDC aurait apprécié avoir quelques chiffres supplémentaires concernant ce partenariat.

Quelle location a-t-on payée et paiera-t-on à l'avenir ? Combien de jours utilise-t-on des nacelles et combien de temps ? On ne demande pas de chiffres exacts, mais il y a certainement des moyennes qui ont été établies ces dernières années.

Pour les véhicules privés, la même remarque que le groupe des Verts s'impose, les chiffres articulés dans le rapport restent dérisoires. On comprend cependant qu'il n'est pas normal que les employés utilisent leur véhicule personnel, mais effectivement c'est juste limite pour l'achat d'un nouveau véhicule. Dans tous les cas, il n'aurait pas fallu se munir d'un tel argument. Par souci de clarté, un tableau récapitulatif des coûts aurait été le bienvenu. Cela étant dit le groupe UDC votera l'octroi de ce crédit.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Gagnat, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission recommande au Conseil de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 30/2013 de la Municipalité du 11 octobre 2013 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 650'000.- au maximum, à prélever sur la provision correspondante, pour le renouvellement de trois véhicules utilitaires et l'acquisition d'un quatrième, nouveau, pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et espaces verts,

Oùï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler trois véhicules utilitaires et en acquérir un quatrième, nouveau, comme décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 650'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cet investissement directement par le compte No 9281.800 "Renouvellement de véhicules" ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

7.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Y.-L. Kundert « Branché sur le futur » (rapp : M. O. Raduljica).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Le groupe UDC à son unanimité, est favorable à la prise en compte de ce postulat.

En effet, même si les voitures électriques ne représentent, à ce jour, qu'une très faible part des véhicules circulant sur nos routes, il est primordial de soutenir un effort écologique tendant au respect de notre environnement.

Montreux, cité de l'énergie, se doit de faciliter la recharge de ces véhicules, notre région étant actuellement peu desservie en matière de bornes à recharge rapide.

Malgré le coût d'installation et d'entretien annuel de ces installations, notre ville doit montrer l'exemple en ce domaine à ses concitoyens et à ses visiteurs. L'électricité

consommée devra donc être « verte », ce qui, si je ne m'abuse, est déjà le cas pour notre ville.

J'invite donc la Municipalité à traiter ce projet avec un soin tout particulier, en étudiant également une synergie possible d'un partenariat financier avec le fournisseur d'électricité tant sur les coûts d'installation, de fourniture énergétique, d'entretien, mais aussi sur l'impact à court et moyen terme du développement, de la planification de nouvelles infrastructures nécessaires sur le territoire de notre commune, sachant que l'implantation au niveau national de telles bornes est actuellement à l'étude auprès d'un groupe pétrolier.

Fort de ces quelques réflexions, je vous réitère la position du groupe UDC qui est favorable à ce postulat, mais qui s'oppose fermement à la gratuité de la recharge pour les utilisateurs, cette charge incombant manifestement au propriétaire du véhicule. Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Au terme des discussions, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de ce postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité moins 2 avis contraires et 2 abstentions la prise en considération du postulat de M. Yves Laurent Kundert « Branché sur le futur ».

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

8.1 No 31/2013 relatif à l'adoption des modifications apportées au plan général d'affectation (PGA), à l'adoption des modifications apportées à l'addenda au plan directeur communal (PDCom) – fiches éléments du patrimoine et à une demande de crédit de Fr. 43'000.- pour couvrir les études complémentaires consécutivement à l'adoption du PGA par le Conseil communal le 2 septembre 2009 (date de la 1^{ère} séance de la commission : lundi 6 janvier 2014 à 19 h. 00 à la rue de la Corsaz 4 à Montreux)(séances de réserve : jeudi 9 janvier 2014 et mercredi 15 janvier 2014 à 19 h. 00, même endroit) ;

La discussion est ouverte sur ce préavis.

Mme la Présidente attire l'attention sur le fait que lieu de séance a changé, il s'agit de la salle de conférence de la villa Mounsey.

Elle va procéder de la façon suivante. Tout d'abord elle va donner la parole à la Municipalité. Ensuite aux Présidents de groupe selon l'ordre d'importance des partis politiques pour leur déclaration.

Ensuite elle ouvrira la discussion générale sur le préavis et ensuite sur les documents annexes. Elle demande si quelqu'un s'oppose à cette manière de faire.

M. Florian Chiaradia, vu l'heure tardive se demande s'il n'est pas possible de reporter les objets suivants à une autre séance.

Mme la Présidente répond que ce n'est pas possible, il y a un ordre du jour, et dans le règlement du Conseil l'heure de clôture c'est minuit, il y a donc encore largement le temps. Par contre, elle a fait la demande de prolonger l'heure de police pour le repas qui suivra la séance.

Auparavant elle demandait si quelqu'un s'opposait à cette manière de faire, ce qui ne semble pas être le cas. Elle donne donc la parole à M. le Municipal pour sa présentation.

Présentation de M. le Municipal Christian Neukomm

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que M. le Syndic Laurent Wehrli a décrété, vu l'heure tardive, qu'il n'était pas nécessaire que lui et M. Neukomm prennent la parole, donc il en vient directement au fait.

Quelques "slides" ont été préparés, qui permettront aux Conseillères et Conseillers de se replonger dans tout le programme et la problématique du PGA, ensuite de quoi il sera possible d'ouvrir la discussion et d'entendre les déclarations des groupes.

Il commente donc quelques graphiques (**présentation annexée**).

La discussion est ouverte.

M. Bernard Schmid donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

S'il y a bien une chose que ce PGA ne suscite pas dans les rangs du PLR, c'est l'enthousiasme.

Au-delà du projet lui-même, tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, c'est surtout le processus de sa très longue et pénible gestation, (plus de 10 ans depuis les premières réflexions, faut-il le rappeler ?) qui suscite au contraire une grande frustration parmi nos membres.

M. le Municipal nous l'a rappelé la commission ad hoc de ce Conseil avait siégé plusieurs dizaines de séances lors de la législature précédente ; avait patiemment écouté et pris en compte, dans la mesure du possible, les demandes individuelles des Montreusiens ; avait ensuite proposé une série d'amendements précis, ciblés et dans certains cas clairement novateurs quant à leur approche.

Souvenons-nous que ce Conseil avait démocratiquement accepté nombre de ces amendements, jugeant qu'ils constituaient une véritable amélioration de la situation, une chance pour Montreux d'adapter son cadre urbanistique aux besoins actuels.

Que reste-t-il de tout cela ? Peu de chose. Après d'innombrables allers-retours entre les services du canton et de la commune, force est de constater que la "broyeuse" du droit supérieur est passée par là. Nous avons entendu nos Municipaux nous expliquer les difficultés qu'ils ont rencontrées dans les relations avec le canton, les innombrables changements de personnes de références, les exigences sans cesse revues et corrigées et les délais de réponse toujours prolongés.

A ce propos il convient ici de souligner l'abnégation des services communaux dans ce dossier qui illustre pratiquement jusqu'à l'absurde la perte de compétence et d'autonomie des communes pour les questions d'aménagement du territoire.

Toujours est-il que le projet qui nous est proposé aujourd'hui n'est pas satisfaisant. Ce PGA n'est pas mauvais, non. Mais le sentiment qui habite nombre de Conseillers PLR est qu'on aurait pu faire tellement mieux...

A titre d'exemple, la densification du centre urbain, permettant tout à la fois d'espérer la mise sur le marché de logements à loyers abordables, adéquats aux personnes à mobilité réduite ou aux familles de la classe moyenne souhaitant vivre proche des commodités, ou simplement soucieuses de leur impact environnemental ; cette densification voulue par ce Conseil, qui avait accepté des amendements en ce sens, et bien cette densification a pratiquement disparu du projet final. Le groupe PLR le regrette profondément.

Nous avons la chance de disposer dans nos rangs de plusieurs spécialistes des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture. Eux-mêmes qualifient certains points de ce PGA, de source cantonale, comme étant totalement obscurs, voire clairement trompeurs.

Le PLR est toutefois conscient des attentes de la population. La situation actuelle, avec deux PGA plus ou moins valides en même temps et toutes les incertitudes que cela suppose, n'a que trop duré. Les propriétaires ont droit à des règles claires. De même, si nous souhaitons que des caisses de pension ou d'autres investisseurs institutionnels ou privés s'intéressent à construire de nouveaux logements sur la commune de Montreux nous devons également leur fournir des certitudes.

C'est en gardant ces préoccupations à l'esprit que les commissaires PLR tenteront, à nouveau, lors des séances de commission, d'amener des propositions ciblées permettant de corriger certaines lacunes du projet sans en remettre la concrétisation en cause.

Mais au final, ne nous berçons pas d'illusions, c'est à une pesée des intérêts que nous devons nous livrer. La véritable question à laquelle il faudra répondre, est : « Le jeu en vaut-il la chandelle ? ». Vaut-il la peine de retarder encore l'entrée en vigueur de ce nouveau PGA dans l'espoir hypothétique de le modifier ?

Fidèle à son positionnement de centre-droite, le PLR se veut avant tout pragmatique, et à la recherche de solutions réalistes permettant d'avancer. C'est dans cet esprit que la majorité des Conseillers de notre groupe envisage le préavis qui nous est aujourd'hui proposé. Soit avec résignation, mais surtout avec la volonté d'aller de l'avant.

Il est toutefois parfaitement clair que nous aurons à cœur, quel que soit l'issue de ce préavis, de veiller à ce que le sujet de la planification du territoire ne s'en trouve pas totalement figé pour de nombreuses années. Les Plans Partiels d'Affectation et autres dérogations sont là pour ça. Nul doute que de nombreux PPA nous attendent dans les années à venir. Et franchement, s'il y a moyen de corriger la généralité absurde par une exception pleine de bon sens, nous ne serons pas les derniers à le proposer.

Dans l'immédiat, et en attendant le vote final dont nous nous réjouissons, le groupe PLR s'en remet à ses commissaires pour corriger de manière constructive les points précis qui peuvent encore l'être. Nous souhaitons bon travail à l'ensemble de la commission et profitons ici de remercier, encore une fois, les commissaires concernés, tant leur tâche aura été ardue dans ce dossier ».

La discussion continue.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste n'a pas la prétention de se lancer dans une déclaration préalable sur un dossier aussi délicat que celui-là. Simplement, nous tenons à poser cinq questions, à l'intention des membres de la commission et de la Municipalité.

- 1) Comment traiter rapidement les oppositions qui figurent au terme de ce préavis, en respectant le principe de l'égalité de traitement et celui de la mise en conformité des lois et règlements en vigueur ?
- 2) Quelle est précisément la position de l'Etat de Vaud ? Ses directives sont-elles toutes contraignantes ou résultent-elles parfois d'appréciations qui pourraient être sujettes à caution ?
- 3) Quelles sont les mesures qui ont été votées par la majorité de notre Conseil qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de la législation actuelle ?
- 4) Les déclarations d'intérêts des membres de la commission, ainsi que des membres de la Municipalité et du Conseil, sont-elles compatibles avec un nouvel examen objectif des situations concernées par ce PGA ?
- 5) Enfin, quelle est la position des juristes, indépendants de tout intérêt particulier, en matière d'éventuels dédommagements résultant d'une expropriation matérielle ou d'un refus d'entrer en matière sur tel ou tel projet ?

Nous souhaitons bon courage aux membres de la commission et à toutes les personnes qui sont concernées par cet important préavis ».

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

A ce stade, le groupe des Verts a un sentiment mitigé par rapport à ce projet de PGA. Nous nous félicitons ainsi de la prise de position du Service du développement territorial quant à la zone de verdure à l'est du Château du Châtelard, menacée alors par le risque d'être dénaturée par un parking enterré. Contrairement à certains préopinants, nous remercions le canton d'être intervenu.

Il en est de même du port concerné par le PPA en Massiez, enterré par le Conseil communal d'alors. Nous nous en réjouissons. Notons à ce sujet les risques qu'encourt notre commune de devoir des dommages considérables aux promoteurs d'alors.

Nous nous réjouissons également de la prise de position municipale quant à la question des indices d'occupation du sol et des indices d'utilisation du sol. Une opposition, rejetée, souhaitait en effet supprimer l'IOS sur les parcelles pour lesquelles un IUS était mentionné. Or, l'IUS, moins restrictive, a été établie à la demande du Service du développement territorial comme indication complémentaire. En limitant l'IUS, soit la surface de plancher habitable d'un bâtiment et non l'IOS, soit son emprise au sol, il faut bien comprendre qu'on risque de voir apparaître sur les zones de

coteaux des parcelles bien plus densément construites en surface que ce qui a été envisagé jusque-là.

En revanche, l'entrée en matière sur un autre point de l'opposition, soit l'autorisation de créations de balcons nouveaux sur les bâtiments traditionnels des zones villages, nous paraît plus sujette à controverse. Nous risquons en effet une dégradation du bâti conséquente, avec une série de nouvelles ouvertures en façade, des ancrages, qui nuisent de manière non négligeable à la substance bâtie ainsi qu'à une certaine cohérence d'ensemble d'une zone villageoise.

La réponse à une opposition qui va dans le sens d'un laisser-aller dans les zones villages nous préoccupe également. Je mentionne ici la réponse à l'opposition "fiche patrimoine" qui nous semble pour le moins opaque. Comment est-il envisagé de travailler avec ces fiches ? Ces prescriptions "fiche patrimoine" sont-elles contraignantes, ou bien s'agit-il de simples conseils de mise en œuvre sans aucune répercussion concrète ? Ce sont des questions que nous nous posons à l'heure actuelle.

Nous souhaitons donc bon travail à la commission et espérons la rendre attentive sur ces points. Merci ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

On peut bientôt comparer le dossier du PGA à un serpent de mer qui pointe régulièrement la tête hors de l'eau, mais dont on n'a pas encore vu le bout de la queue. Nous nous réjouissons cela dit que ce dossier avance, car la situation actuelle, qui dure depuis 6 ans, comme cela a été dit, soit l'application anticipée du projet de PGA, n'est pas satisfaisante, pas plus que celle qui nous menace, soit un régime imposé par le Canton. Nous nous réjouissons donc d'étudier les détails du préavis en commission.

Nous nous permettons toutefois de nous interroger sur la proposition intitulée MTX 3, concernant la suppression de la zone d'affectation hôtelière, qui ne semble pas procéder d'un mot d'ordre du Canton, mais plutôt d'une opposition de la part de certains hôteliers.

Enfin, nous nous permettons de remarquer que certains membres de la commission figurent parmi les opposants au PGA. Il nous semble qu'il serait opportun que ces personnes ne participent ni aux discussions ni aux décisions qui concernent leur opposition. Cela permettrait du moins de réduire un risque éventuel de recours par rapport à cet état de fait.

Nous nous réjouissons de travailler dans le cadre de cette commission avec les autres collègues ».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Ce qui est pratique lorsque l'on est le plus petit groupe du Conseil c'est que quand on passe en dernier, tout à été dit. Donc je serais très brève.

Nous nous réjouissons d'entendre les propositions du PLR, de répondre à la question : « Le jeu en vaut-il la chandelle ? », de répondre aux questions des Socialistes, de débattre avec les Verts et clarifier les conflits d'intérêts possibles entre ce préavis et les intérêts personnels de certains commissaires.

A ce stade, le groupe UDC n'en dira pas plus et se réjouit de les traiter en commission. Nous prendrons la parole au prochain Conseil. Je vous remercie ».

La discussion générale sur le préavis est ouverte.

M. Patrick Aubort tient à rassurer le groupe Montreux Libre, les personnes qui ont fait opposition n'interviendront pas sur leur propre opposition. Il relaie aussi la préoccupation de son collègue socialiste qui se demande jusqu'où va l'intérêt des personnes et on peut effectivement se poser la question, parce qu'en fait tous les propriétaires et locataires sont directement concernés par le PGA, donc dans l'absolu il faudrait que tout le monde s'abstienne.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller intervient à titre personnel et en tant que Président de la commission, mais c'est le genre d'intervention qu'il n'aime pas faire, parce qu'il aimerait dire qu'il a de l'estime pour toutes les personnes qui sont commissaires, mais il se doit de le faire pour que l'on soit au clair sur un certain nombre de choses.

La Loi sur les communes a changé récemment et on va devoir adapter notre règlement. L'article 40 J parle de la récusation. Il remercie M. Patrick Aubort d'avoir montré qu'il y a eu une réflexion au sein du PLR et M. Olivier Gfeller espère qu'elle a eu lieu dans tous les partis sur cet objet. Mais la nouvelle loi est très dure.

M. Gfeller appartient à un parti qui s'est battu pour que l'on aille dans ce sens-là. Il le dit d'autant plus qu'il ne fait pas cette intervention en voulant viser des personnes, c'est vraiment une question de principe. Il donne lecture de cet article :

« Un membre du Conseil général ou communal ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou à défaut il devrait être récusé par un membre du Conseil ou par le bureau. Le Conseil statue sur la récusation ».

Il est bien clair que l'on n'a pas adapté le règlement pour le moment, mais on est face à un cas où dans le fond M. Gfeller pense que chaque parti est mis face à ses responsabilités. Il remercie chaque parti, à ce stade, de réfléchir à cette question-là, il en va de la crédibilité du travail de la commission et du Conseil. Dans la prise de position de M. Aubort cela va dans le bon sens, après chacun va devoir estimer ce point de vue.

C'est par hasard que M. Gfeller avait cet élément du règlement, parce que la question s'est posée dans une commission qu'il a présidée et il avait encore ce document dans ses affaires. Il tient ce texte à disposition de tous les Présidents de groupe, parce que c'est peut-être le dernier moment pour faire en sorte d'avoir les travaux les plus sereins possibles. C'est le sens de son intervention.

On pourrait évoquer son cas, M. Gfeller travaille à l'Etat, mais il précise bien qu'il n'est pas dans le service concerné. Ce qu'a dit M. Aubort concernant les propriétaires et les locataires est vrai. Cela montre le problème que l'on a du fait que l'on n'a pas encore pu adapter le règlement. On ne peut pas aller plus vite que la musique. Le Règlement du Conseil fait un peu figure de règlement d'application. Tout ce que M. Gfeller a dit, il

faut le prendre avec nuance parce qu'il n'est pas juriste. Il est là avec beaucoup de questions dans cette situation transitoire.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger, à la suite des interventions de MM. Patrick Aubort et Olivier Gfeller, tient à préciser que même si l'on n'a pas adopté le règlement, même si on n'a pas adapté notre règlement, le droit cantonal s'applique déjà directement, même en l'absence d'une procédure définie par notre règlement.

Et puis par rapport à ce qu'il considère comme cas de figure s'appliquant spécialement à cette règle, c'est précisément le cas qu'il a évoqué, à savoir celui des opposants et des oppositions. Après il est clair qu'il partage le souci de M. Aubort, finalement si l'on est propriétaire est-ce que le propriétaire ne pourrait pas se prononcer sur le PGA parce qu'il y aurait un intérêt ? M. Staeger croit qu'il faut quand même définir l'intérêt d'une façon précise, c'est-à-dire celui qui est intéressé plus que quelqu'un d'autre en particulier, par exemple.

La discussion générale continue.

M. Patrick Aubort déclare que si l'on regarde les oppositions qui ont été faites, il y a effectivement un groupe constitué de Conseillers communaux, qui a fait cette opposition parce que c'était la seule manière de faire entendre sa voix sur ces choses-là. Il n'y a pas eu de consultation préalable. Il y avait certains éléments, dont même certains ont été pris en considération par la Municipalité. Il n'y avait pas d'autre choix pour se faire entendre. S'il y avait eu une consultation préalable par exemple, M. Aubort pense que l'on aurait pu éviter un certain nombre de problèmes.

La deuxième chose que M. Aubort voulait dire, il déclare ses intérêts, il est propriétaire d'une maison avec un balcon dans le village, que fait-on ?

Mme la Présidente Irina Gote a pris bonne note de toutes les remarques par rapport à la révocation et par rapport aux intérêts. A cet effet, elle pense qu'au nom du Conseil communal elle va proposer de demander un avis de droit, afin de pouvoir un peu clarifier tous ces éléments et que l'on sache un petit peu jusqu'où on peut aller et où est la limite, parce qu'il est vrai que c'est une question extrêmement complexe.

Et comme l'a dit tout à l'heure M. Staeger, la Loi sur les communes est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2013 et étant donné que c'est une loi supérieure à notre règlement elle s'applique sur ce point-là. Donc Mme la Présidente pense que cela mérite de demander des précisions.

La discussion continue.

M. Patrick Aubort relève qu'il faudra aussi se poser la question si la commission peut se permettre le luxe de se passer de certains spécialistes.

Mme la Présidente déclare que c'est une excellente question.

La discussion générale continue.

M. Heinz Schoeneich ne veut pas intervenir sur le sujet précédent mais sur le PGA lui-même. 6 ans et demi après sa mise à l'enquête, 4 ans après son approbation par le Conseil, le PGA est de retour juste avant Noël. Est-ce le cadeau tant attendu ?

En découvrant son contenu, fortement expurgé après de multiples lavages, pardon il voulait dire examens préalables, par les Services de l'Etat, il y a de quoi être déçu.

En effet, ce PGA ne ressemble plus à ce costume neuf, fait sur mesure pour un développement harmonieux de notre commune, mais bien plus à un habit quelconque, un prêt-à-porter un peu étriqué par le régime.

Un certain nombre de notions mises à l'enquête en 2007 et non amendées par notre Conseil ont apparemment dû être modifiées en 2013, restreignant les droits à bâtir tels que prévus en 2007. M. Schoeneich encourage la commission à s'intéresser à la légalité de ces modifications.

En conclusion l'impression qui prédomine c'est que l'autonomie communale, en matière d'aménagement du territoire, est quasi inexistante.

La discussion continue

M. Joseph Filiponne intervient parce qu'il va essayer plus ou moins de réfléchir à haute voix. L'intervention de M. Olivier Gfeller lui parle plus précisément, car il déclare ses intérêts, il exploite un bureau d'architectes et il fait également partie de ceux qui ont fait opposition à l'un ou l'autre des articles.

Ce qui l'a motivé à faire opposition, c'est que son rôle d'architecte c'est celui d'être un mandataire pour un client qui est soit un propriétaire, soit un promoteur, soit tout simplement une personne qui veut rajouter un balcon, un velux, ou quelque chose dans sa propriété. Donc son rôle c'est d'être mandataire et de conseiller ses clients et finalement il ne sait pas s'il doit véritablement déclarer ses intérêts ou ceux de son client.

Dans ce sens, ils sont intervenus avec un groupe de personnes pour essayer effectivement d'avoir voix au chapitre, pour essayer de faire part de leurs principes, de leurs connaissances, de leurs avis et pas forcément pour imposer quoi que ce soit afin d'en tirer un intérêt tout à fait personnel.

Donc il s'interroge, puisque plusieurs fois cette question a été évoquée ce soir, en substance il n'a pas véritablement compris à quel moment on sera si oui ou non persona non grata dans la commission.

Il aimerait avoir très clairement une réponse, puisque la 1^{ère} commission aura lieu le 6 janvier, donc demain, et il serait un peu mal à l'aise d'avoir à faire une ou deux séances et qu'après, vu sa position professionnelle, cela puisse être éventuellement quelque chose de non souhaité dans le cadre de la commission.

Ensuite, avant de prendre la décision d'intégrer cette commission, que ce soit lui ou son collègue Schoeneich, ils ont débattu dans le cadre du groupe s'il fallait véritablement entrer dans cette commission. Et c'est précisément vis-à-vis d'un certain nombre de connaissances qu'ils ont, et peut-être d'une plus value qu'ils pourraient, éventuellement et sans prétention, apporter dans les débats qu'ils ont pris la responsabilité de s'intégrer dans cette commission.

Cela étant, M. Filiponne réédite sa question, il aimerait être beaucoup plus au clair sur la chute quant à ces différents débats à ce sujet.

Mme la Présidente Irina Gote remercie M. Joseph Filiponne pour ses remarques. Effectivement la question est tout à fait pertinente. La demande d'avis de droit va être faite dès demain, en espérant avoir les réponses le plus rapidement possible, en expliquant l'urgence de la situation puisque la 1^{ère} séance de la commission est le 6 janvier.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller déclare que ce qu'il voulait dire a été mis en évidence. On est dans cette situation bizarre, le droit supérieur s'applique, il n'y a pas de procédure. Chaque parti et chacun doit prendre ses responsabilités et c'est une situation délicate, et M. Gfeller remercie ceux qui se sont exprimés et pour le courage avec lequel ils l'ont fait. On vit rarement ce genre de situation, chacun prend ses responsabilités.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

Il y a également un certain nombre d'annexes qui ont été jointes.

La discussion est ouverte sur ces annexes.

Annexe 1 : Plan des zones.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Annexe 2 : Plan fixant les limites des constructions.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Annexe 3 : Plan des valeurs naturelles et paysagères.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Annexe 4 : Règlement du plan général d'affectation (version à 3 colonnes).

Ceci était le gros morceau. Mme la Présidente laissera le soin à la commission de décortiquer et d'analyser. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Annexe 5 : L'addenda au PDCOM - fiche élément du patrimoine No 8.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence SOC : M. Olivier Gfeller

Membres : Mme Catherine Buchet Bulliard, MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Joseph Filippone, Emmanuel Gétaz, Denis Golaz, Jean-Baptiste Piemontesi, Heinz Schoeneich, Bernard Tschopp.

Mme la Présidente souhaite d'ores et déjà beaucoup de belles délibérations à la commission nommée pour cet objet et passe au point suivant.

8.2 No 32/2013 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'748'000.- pour l'entretien du patrimoine privé et public communal (date de la commission : mercredi 18 décembre 2013 à 19 h. 00 à la rue du Temple 11 à Montreux) ;

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR : M. Jean-Marc Forclaz

Membres : Mmes Carolanne Feissli, Susanne Lauber Fürst, Amiira Neff, Bibiana Streicher, MM. Florian Chiaradia, Florian Despond, Armin Gote, Yann Krebs, Franco Meichtry.

8.3 No 33/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'500'000.- au maximum, sous déduction de

subventions et participations à recevoir, pour couvrir les frais liés à la sécurisation de la falaise située à l'amont de la rue du Temple à Montreux, ainsi que localement sur deux sites, l'un en bordure du Vieux Chemin au lieu-dit « En Toveyre » et l'autre en bordure du sentier du Mont-Fleuri au lieu-dit « En Tovaux » (date de la commission : mercredi 8 janvier 2014 à 19 h. 30 à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Susanne Lauber Fürst, MM. Patrick Aubort, Jean-Marc Forclaz, Armin Gote, Kevin Grau, Bernard Gret, Yves Laurent Kundert, Raphaël Tanner.

8.4 No 34/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 93'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux d'urgence effectués suite aux dégâts naturels dans le secteur du Merdasson et du chemin de Baret (date de la commission : lundi 16 décembre 2013 à 19 h. 30 à la rue du Temple 11 à Montreux).

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR : M. Jean-Baptiste Piemontesi

Membres : Mmes Anne-Lise Bühler, Amiira Neff, MM. Stéphane Barbey, Claude-Pascal Gay, Jean-Bernard Kammer, Tal Luder, Pablo Menzi, Michel Posternak, Michel Zulauf.

9. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

9.1 No 35/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 2'400'000.- au maximum pour la rénovation de l'aula du collège de Montreux-Est et la création d'un ascenseur et réponse à la motion (ancienne) de Mme Jacqueline Pellet « Pour des locaux adaptés, équipés d'outils modernes et performants favorisant un travail efficace du Conseil communal et offrant au public de bonnes conditions du suivi des séances » (date de la commission : mercredi 8 janvier 2014 à 19 h. 30 à la rue du Temple 11 à Montreux).

La discussion est ouverte sur ce rapport-préavis.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les Verts sont clairement favorables à l'installation d'un ascenseur et au principe de la rénovation de l'aula du Collège Montreux-est, qui n'est actuellement plus adaptée ni aux besoins scolaires, ni à ceux de notre Conseil. Cependant, nous aimerions à ce stade attirer votre attention sur quelques points qui mériteront d'être discutés durant la commission.

Tout d'abord, le montant attribué à l'équipement audiovisuel nous semble particulièrement important : Fr. 250'000.-, soit 10% du total du préavis, ascenseur compris !

Des éléments, relatifs à la disposition de la salle, engendrent également un certain scepticisme au sein de notre groupe, notamment le nombre des places attribuées aux visiteurs, soit 35 places, ce qui nous paraît un peu mince au vu de l'affluence que peuvent provoquer certains objets très spécifiques.

Et il y a surtout, la disposition de la Municipalité, à l'avant centre et surélevée, et qui nous semble inappropriée pour un parlement communal, ce d'autant plus que les scrutateurs, relégués à l'avant sur le bas-côté, ne profitent pas de cette surélévation et auront toutes les peines à accomplir leur travail s'il se déroule dans ces conditions.

Nous invitons donc la commission à réfléchir sur ces quelques aspects. Merci. »

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli aimerait être très clair avec le représentant du groupe des Verts ainsi qu'avec le Conseil, la Municipalité ne souhaitait pas forcément être surélevée. C'est dans le processus itératif avec le bureau élargi et la CCO que ces dispositions ont été arrêtées. Et il tient à préciser encore que le nombre de places dans la salle a été défini avec les personnes qui représentaient le Conseil et aussi avec les écoles, afin évidemment que les dispositions nouvellement prises correspondent aussi aux besoins scolaires.

M. le Syndic Laurent Wehrli, si on lui permet cette mauvaise plaisanterie, déclare que l'on peut se demander qui peut aller dans cette commission, à commencer par la Municipalité, parce que l'on a évidemment intérêt à ce que la salle soit agréable.

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia déclare que ce sera la dernière intervention et elle sera très brève. Le groupe des Verts ne reproche absolument pas à la Municipalité d'avoir pris l'initiative d'être surélevée, que cela soit bien clair.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis :

Présidence des Verts : M. Florian Chiaradia

Membres : Mme Carole Grangier, MM. René Chevalley, Florian Despond, Mario Gori, Yanick Hess, Anthony Huys, Vincent Tschopp, Lionel Winkler, Michel Zulauf.

10 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu la réponse à l'interpellation de Mme Irina Gote intitulée le Château du Châtelard.

Mme Irina Gote a préparé une intervention, et c'est Mme Sabine Leyvraz, Présidente du groupe socialiste, qui en donne lecture :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Je remercie la Municipalité pour les réponses fournies aux 6 points de l'interpellation, par lesquelles elle démontre qu'elle partage nos inquiétudes concernant l'avenir du Château du Châtelard qui est un point marquant de l'image et de l'histoire de Montreux.

Néanmoins, je me permets de revenir sur les points suivants, où nous estimons que les réponses fournies ne sont pas en adéquation avec l'importance de la cause.

Ma première question :

La Municipalité a-t-elle le moyen de connaître l'identité du vrai propriétaire, pour le compte duquel la transaction a été faite ?

A en croire la réponse de la Municipalité, elle s'est limitée à consulter l'extrait du registre du commerce de la société propriétaire. S'agissant d'un objet d'importance régionale voire nationale, il nous semble légitime que la Municipalité exige de connaître les ayants droit de cette société et de connaître leurs motivations et intentions.

Il n'est pas concevable que les nouveaux propriétaires se cachent derrière une construction artificielle qui s'appelle société anonyme. Cette manière de faire peut être courante dans les affaires, mais dans le cas présent, au vu de l'importance de l'objet et des intérêts en jeu, ce n'est pas acceptable. On n'achète pas un château comme on achète une entreprise.

Cela me permet d'affirmer qu'il y a des situations où il faut insister pour parler au patron et non pas au représentant. J'invite donc la Municipalité à faire preuve de plus de courage dans cette question et elle pourra se prévaloir du soutien de ses citoyens qui ne comprendraient certainement pas son inaction sur ce point.

Ma deuxième question :

La société qui a acheté le Château du Châtelard a-t-elle d'autres affaires en cours sur le territoire de notre commune ? Est-elle connue des Services communaux et a-t-elle bonne réputation ?

La Municipalité nous informe que la société a également transformé le bâtiment sis à la Grand-Rue 30-32, objet d'une de mes précédentes interpellations « Le Paradis perdu ».

Dans ce cadre, la société a reçu l'autorisation de soustraire les appartements jusqu'ici loués au marché locatif pour en créer des PPE de luxe. Je ne crois pas que c'est cela que le citoyen montreusien attend en termes de politique de logement.

De plus, la Municipalité nous informe que cette même société est en procès auprès du Tribunal cantonal au sujet d'un projet de deux villas dans le secteur des Bosquets de Julie. Je reste par conséquent dubitative concernant la bonne réputation de cette dernière.

En conclusion la Municipalité dit être extrêmement attentive à l'évolution du dossier. Je ne peux que saluer cette détermination et l'invite à continuer dans cette voie ».

Mme la Présidente Irina Gote remercie Mme Sabine Leyvraz pour la lecture de son intervention. Elle donne la parole à M. le Syndic Laurent Wehrli et elle écoutera attentivement la réponse.

M. le Syndic Laurent Wehrli va donner deux réponses rapides. Tout d'abord il connaît le véritable propriétaire, puisque lui-même et M. le Municipal Christian Neukomm l'ont rencontré et il se déclare désolé si la réponse donnée pouvait laisser sous-entendre l'inverse.

Au demeurant il n'est pas illégal d'avoir une société anonyme, et ce propriétaire a souhaité les rencontrer et s'est engagé à revenir les trouver quand il aura avancé dans ses différents concepts d'utilisation du Château du Châtelard.

Deuxièmement, si cette société est actuellement en procès comme cela a été évoqué, elle ne fait qu'utiliser les voies de droit à disposition, comme beaucoup d'autres personnes les utilisent dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, par rapport à une opposition non levée sur un permis de construire déposé. Il faut donc évidemment attendre la jurisprudence du Tribunal cantonal et ce n'est pas parce que dans ce cadre-là on est au tribunal que l'on est forcément pénalement coupable.

Mme la Présidente Irina Gote remercie M. le Syndic Laurent Wehrli pour ses réponses qu'elle a écoutées attentivement.

Ensuite on a reçu la réponse à l'interpellation de Mme Sabine Leyvraz : « Quelle participation financière de la Commune au SEMO du Chablais ? ».

Mme Sabine Leyvraz remercie la Municipalité pour sa réponse, qui lui convient. Elle regrette simplement qu'il y ait fallu l'interpellation pour que ce dossier puisse enfin aboutir.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la collision de dates peut faire penser cela à Mme l'Interpellatrice, en l'occurrence il est vrai que si les différents documents nécessaires avaient été reçus suffisamment tôt par les partenaires de ce projet, peut-être que l'on n'aurait pas dû attendre l'interpellation pour prendre des décisions.

En dernier lieu on a reçu la réponse à l'interpellation de M. Marcel Jost intitulée « Les APEMS ».

M. Jost déclare qu'il est partiellement satisfait de la réponse de la Municipalité. Etant au bénéfice d'un fort héritage de gauche qu'il ne renie pas, il aurait été heureux d'entendre la Municipalité lui répondre : « Nous avons besoin de deux années complètes de fonctionnement pour permettre la comparaison etc..., mais nous avons le plaisir de vous dire que nous avons planifié la tarification au taux le plus bas soit à 3% pour toutes les familles concernées par les « APEMS », ceci suite à votre remarque ».

A la Municipalité : « Pensez-vous pouvoir le faire ou faut-il vraiment attendre deux ans pour réparer cette injustice ? »

En effet, M. Jost ne voit pas ce qui gênerait d'agir de la sorte envers les familles les plus désavantagées. Il rappelle qu'il ne s'agit pas de faire des pourcentages de familles qui paient le plus ou le moins, mais une famille pénalisée comme actuellement c'est déjà trop à son goût.

M. Marcel Jost remercie quand même la Municipalité pour sa réponse.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet tient à préciser à M. Marcel Jost qui considère qu'il y a actuellement une injustice, qu'un certain nombre de questions ont été posées lors d'un postulat de ce même Conseil demandant que l'on revoie tous les tarifs liés à la petite enfance. C'est ce qui a été fait et mis en route, mais cela ne se fait pas en 10 minutes, cela ne se fait même pas en deux ou trois mois. On ne va pas faire des tarifs intermédiaires en attendant d'avoir le tarif définitif. Une cheffe de projet a été nommée et dans 9 mois on aura la situation bien en place pour aussi adapter les tarifs du REME et pas seulement ceux des APEMS.

Il n'y a pas eu d'interpellation déposée et on arrive bientôt au terme de cette séance. Mme la Présidente Irina Gote passe donc au dernier point de l'ordre du jour.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. Yves Cornaro, comme chaque année à cette époque, remercie les Services communaux, la Municipalité et le Conseil communal pour le soutien qu'ils apportent à la manifestation du Marché de Noël et pour qu'elle puisse se réaliser sous les meilleurs auspices, et le succès grandissant prouve que sans cette aide cela ne serait peut-être pas possible.

Il remercie également pour l'apport qui a été octroyé afin de pouvoir fêter dignement, l'an prochain, les 20 ans du Marché de Noël. M. Yves Cornaro garantit que les montants qui ont été budgétés serviront exclusivement à améliorer la manifestation au point de vue festif, pour fêter dignement les 20 ans d'existence de cette manifestation et il réitère ses remerciements.

La discussion continue.

Mme la Présidente déclare qu'elle va clôturer cette soirée par une dernière intervention, même si elle a beaucoup parlé ce soir.

« Mesdames et Messieurs,

A l'approche des Fêtes de fin d'année, j'ai décidé de vous concocter une petite surprise en dehors du repas et cela pour vous remercier de votre engagement politique. En effet, nous sommes toutes et tous amenés à faire parfois beaucoup de sacrifices dans l'exercice de notre fonction, tant sur le plan privé que sur le plan professionnel. Dès lors, je souhaitais vous remercier et cela à ma façon.

Vous savez que j'habite à Brent, village connu loin à la ronde pour sa foire, mais aussi pour son Restaurant le Pont de Brent. Les enfants de l'école de Brent ont été invités, il y a quelques temps, pour confectionner des biscuits de Noël et ils furent tellement délicieux que cela m'a donné des idées.

Alors, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne dégustation, un Joyeux Noël et de bonnes Fêtes de fin d'année auprès de vos proches.

Je lève cette séance et on se revoit, avec grand plaisir, le 29 janvier à 20h00 pour le premier Conseil de l'année 2014, ici même au 2m2c, et je vous prie de bien vouloir accepter ce petit cadeau ».

Applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à 22h20.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

La Présidente:

La secrétaire:

Irina Gote

Charlotte Chevallier

Annexes:

1 correspondance

1 présentation